N° 196.— 42e Année.

B. DIMANCHE — 14 JUILLET 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 2;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires;
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.
Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année
Province, 13 fr. » 44 »
La France, 21 fr. »
Allemagne, 18 fr. »
Angleterre, 17 sh. »
Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus.
payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS: ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (avant les annonces), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers (corps du journal), 3 fr. la ligne. payable d'avance.
Pour les annonces de France, s'adresser exclusivement à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
13 juillet, à midi.
8e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	758mm11
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	19°0
TEMPÉRATURE centigrade de l'air	19°3
Id. *maximum* depuis hier midi	23°5
Id. *minimum* depuis hier midi	13°8
EAU tombée	9mm50
VENT	SSO
SOLEIL, lever	4 h. 03 m.
Id. coucher	8 h. 08 m.
LUNE, lever . . . matin.	0 h. 00 m.
Id. coucher . . . soir.	11 h. 35 m.

Edition du matin

Les ateliers de L'INDÉPENDANCE BELGE étant fermés, à l'occasion de la fête communale de Bruxelles, le journal ne paraîtra pas demain.

BRUXELLES, 13 juillet.

REVUE POLITIQUE.

La déclaration par laquelle, dans la séance d'hier de l'Assemblée nationale de France, M. Thiers a marqué sa préférence pour la république et sa résolution d'aider à la consolider a naturellement produit dans les rangs de la droite une grande irritation. Mais à ce sentiment se mêle aussi un certain découragement, parfaitement justifié. Le vote tout politique par, lequel le centre gauche, la gauche et l'extrême gauche ont donné raison à M. Thiers, contre la commission du budget, sur la question financière, a prouvé à la droite qu'elle ne domine plus la situation.

Aussi les habiles de l'ancienne majorité et ces éléments flottants qui vont toujours vers le succès font-ils en ce moment des tentatives pour se rapprocher du centre gauche. M. d'Audiffret-Pasquier s'est fait l'intermédiaire de ces propositions, qui ont été assez froidement accueillies. Il y a lieu, en effet, de se méfier de conversions auxquelles la prochaine et inévitable dissolution de l'Assemblée et les tendances de l'opinion publique permettent de prêter des mobiles trop intéressés pour que leur sincérité ne soit pas suspecte.

M. Baze, comme rapporteur de la commission instituée pour le choix des conseillers d'Etat, a présenté hier à l'Assemblée une liste de trente-trois noms où l'élément républicain est très-pauvrement représenté. En revanche, on y retrouve pas mal d'anciens fonctionnaires supérieurs de l'empire, et l'ensemble a une teinte ultraconservatrice.

La loi sur le scrutin secret n'est pas encore à la fin de ses voyages d'une Chambre à l'autre du Parlement anglais. Hier, la Chambre des communes a adopté, sur la recommandation du gouvernement, l'amendement introduit par la Chambre des pairs, concernant le caractère provisoire de la loi. Mais en revanche, elle a rejeté un autre amendement de cette Chambre, par lequel l'électeur illettré est autorisé à émettre son vote publiquement. Pour arriver à une solution, la Chambre des Communes a nommé une commission qui sera chargée de conférer avec la Chambre haute, dans le but d'amener une entente touchant le dernier point de la loi sur lequel les deux assemblées sont encore en désaccord.

Le chef du parti libéral avancé en Angleterre, M. Bright, qu'une longue maladie avait éloigné des affaires, vient d'y rentrer par une manifestation politique qui doit causer une vive émotion dans le camp des conservateurs et particulièrement à la Chambre des Lords.

En recevant des électeurs de Rochdale, comme gage de leur sympathie, un objet d'art céramique, produit de l'industrie locale du district, M. Bright a prononcé un discours qui prouve que le plus illustre champion des grandes réformes accomplies depuis trente ans en Angleterre n'a rien perdu de sa verve incisive et de son ardente énergie pour la cause du progrès.

M. Bright, après avoir retracé avec une éloquence entraînante l'histoire de ces réformes, les luttes qu'elles ont eu à soutenir contre les idées étroites et égoïstes de l'ancien régime, a fait ensuite le tableau des dernières mesures politiques du gouvernement, mesures incomplètes encore, mais fécondes, et qui attendent leur couronnement par la réforme parlementaire et surtout par la suppression de la Chambre des Lords, que l'orateur appelle le dernier refuge de l'ignorance et des passions politiques, et dans laquelle il voit le principal obstacle au développement progressif de toutes les transformations des institutions du pays. Naturellement, M. Bright oppose à ces tendances rétrogrades des lords l'exemple de ses anciens collègues au ministère, et fait un brillant éloge de la politique que ces derniers ont suivie, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le discours de M. Bright a tout le caractère et le mérite d'un manifeste politique. Il fera certainement sur l'opinion publique une impression profonde et dont le ministère actuel n'aura qu'à se féliciter.

A un mois d'intervalle, jour pour jour, il a été signé à Berlin deux conventions qui, sans avoir une portée européenne, ne sont pas sans importance, surtout pour la Belgique; le 11 juin a été conclue la convention par laquelle le grand-duché de Luxembourg, moyennant certaines garanties pour sa neutralité et pour son maintien dans le Zollverein, abandonne au gouvernement allemand l'exploitation des chemins de fer sur son territoire; le 11 juillet a été conclue une autre convention par laquelle le gouvernement allemand livre à la Belgique l'exploitation d'un embranchement des chemins de fer luxembourgeois situé sur le territoire belge et dont la Compagnie française de l'Est avait également été dépossédée à la suite de la paix de Francfort. On avait souvent désespéré de voir reconnaître par l'empire d'Allemagne la situation privilégiée dans laquelle se complaît le grand-duché de Luxembourg, lequel fait partie de l'Association commerciale et douanière allemande sans appartenir à l'association politique; cette situation est admise pour toute la durée de l'exploitation du chemin de fer luxembourgeois par l'Allemagne, c'est-à-dire jusqu'en 1912, long espace dans la vie des nations grandes et petites. Il est donc vrai de dire qu'il n'y a plus de question luxembourgeoise. Le grand-duché subsiste et survit avec une physionomie particulière. C'est une petite Suisse, une sorte de canton de Neuchâtel allié à l'Union douanière allemande. En nous abandonnant l'embranchement belge, l'Allemagne fait acte de bon voisinage, en même temps qu'elle nous donne une marque de confiance; c'est une consécration éclatante de la loi belge du 22 février 1869, expression de la prétention que nous ne voulons pas examiner ici de rentrer dans la possession de tous les chemins de fer sur notre sol et surtout d'écarter les exploitants étrangers. Les détails de l'arrangement nous sont encore inconnus et seront examinés en temps et lieu; mais en faisant toute réserve à cet égard, il faut reconnaître que le gouvernement allemand, en se dessaisissant de cet embranchement, a fait preuve de bienveillance envers la Belgique.

Le ministre des cultes et de l'instruction publique, en Prusse, n'oublie pas, au milieu des préoccupations que lui donne la question des jésuites et des évêques infaillibilistes, la cause, bien autrement utile et importante, de l'enseignement populaire. M. Falk s'occupe sérieusement d'une loi organique sur l'instruction publique, conçue dans un esprit éminemment libéral. Son projet émondera de l'organisation actuelle les additions et interprétations illibérales du piétisme et de la bureaucratie. Comme cette loi se rattache étroitement à celle de l'organisation des cercles qui est encore à l'ordre du jour de la Chambre des Seigneurs, on attendra probablement le vote de cette dernière loi avant de présenter le projet d'organisation de l'instruction publique aux Chambres prussiennes.

On sait que M. Dubs, membre du Conseil fédéral suisse, a donné sa démission, parce qu'il différait d'opinion avec tous ses collègues sur la question de la révision de la Constitution. L'Assemblée nationale a nommé à sa place le colonel Scherer, de Zurich.

Post-scriptum.

L'Assemblée nationale de France s'est enfin prononcée aujourd'hui sur l'amendement de M. de Gaslonde auquel le gouvernement s'était rallié. On sait que la proposition consistait à augmenter de 60 p. c. l'impôt des patentes, de 40 p. c. la contribution des portes et fenêtres et de 20 p. c. la contribution personnelle et mobilière.

Les 60 centimes additionnels aux patentes ont d'abord été votés; mais l'augmentation des deux autres contributions a été repoussée, à la faible majorité de 336 voix contre 309.

On lit dans le *Précurseur*, d'Anvers :

« Ainsi que nous l'avons annoncé hier, un certain nombre de cléricaux, que notre victoire replonge dans l'obscurité, ont adressé à la députation permanente, malgré l'avis contraire des hommes les plus sérieux et les plus prudents du parti catholique, une requête tendante à l'annulation des élections du 1er juillet.

» Nous savions déjà, par l'inspection des procès-verbaux, que cette demande ne pouvait être fondée ni en fait ni en droit.

» Nos prévisions étaient parfaitement exactes. Ce que les requérants veulent obtenir de la députation, ce n'est pas un acte de justice, c'est un coup de parti. La puérilité, la niaiserie de leurs moyens donnent la mesure de leur audace.

» Nous allons les passer en revue :

» 1° Le 2e bureau a eu pour secrétaire un non-électeur, ce qui est conforme à la disposition finale de l'article 74 du code électoral.

» 2° Le président d'un bureau n'a pas donné lecture nom par nom des candidats inscrits sur les bulletins. Les procès-verbaux authentiques, faisant foi jusqu'à inscription de faux, constatent le contraire.

» 3° Dans un bureau, trois personnes auraient voté, deux pour des absents, un pour un électeur décédé. Même observation. Les procès-verbaux font foi du contraire et d'ailleurs il s'agirait là d'un délit dont les tribunaux seuls auraient à connaître.

» 4° Dans un bureau, deux électeurs auraient voté au réappel après avoir voté à l'appel. Ceci est matériellement impossible. Les scrutateurs tiennent note des électeurs qui votent au premier appel. Ne sont appelés, au réappel, que ceux qui n'ont pas voté.

» 5° La circulaire adressée aux commerçants pour les engager à recommander à leurs employés les candidatures libérales constituerait un moyen de pression. Il ne serait donc plus permis de faire de la propagande, d'aller voir les électeurs, comme le font avec tant de soin nos adversaires, de les haranguer dans les meetings, dans les réunions publiques et privées, etc.! C'est tout bonnement inepte.

» 6° De plus fort en plus fort ! Une pression aurait été exercée, par menaces, sur la police par les libéraux !!! Pourquoi ne pas dire que ce sont les libéraux qui ont accordé aux agents de police des gratifications?

» Et voilà ! Subsidiairement, les requérants demandent l'annulation de vingt-quatre bulletins libéraux écrits à la main et joints aux procès-verbaux. Sur ces bulletins les noms des candidats ne sont pas inscrits, paraît-il, dans le même ordre que sur les bulletins autographiés ! Sur quel article de loi se fonde cette baroque prétention ? Où est-il dit que l'électeur doive suivre un certain ordre en remplissant son bulletin de vote ? Nulle part. L'électeur est libre, à cet égard, d'agir selon sa fantaisie. Les électeurs cléricaux ont usé de cette liberté comme les électeurs libéraux.

» On le voit, de tous les chefs de réclamations inventés par les farceurs de l'*Hofken-Meir*, pas un n'est sérieux, pas un ne supporte une seconde l'examen.

» Si la députation permanente a quelque souci de sa dignité et du droit elle répondra à cette requête, insultante pour elle, par une fin de non-recevoir catégorique et immédiate. Ce serait trop déjà que de laisser supposer au public qu'elle discute de pareilles inepties.

» Tout le monde sait maintenant pourquoi les chefs du parti catholique n'ont pas signé la demande. Tout le monde sait que les signataires n'ont d'espoir que dans un acte de complaisance ou de servilité. La question pour nous et pour le pays se pose ainsi : Le droit est-il ou n'est-il plus le droit à Anvers? Tous les citoyens sont-ils oui ou non égaux devant la loi.

» Nous attendons la décision de la députation. »

On nous mande de Berlin, le 12 juillet, par voie télégraphique :

« Ainsi que nous l'avions fait pressentir, la convention réglant la reprise par le gouvernement belge de la partie du Guillaume-Luxembourg située sur le territoire belge a été signée hier, à trois heures, au nom de l'empire d'Allemagne, par le ministre d'Etat président de la chancellerie Delbruck, assisté du directeur Herzog, et au nom de la Belgique, par le baron Nothomb et les deux commissaires Fassiaux et Vander Sweep.

» La convention a besoin de l'assentiment des Chambres belges; néanmoins l'administration belge entrera en possession de la partie belge en même temps que la direction allemande de Strasbourg se chargera de la partie grand-ducale; ce sera probablement le 1er septembre, époque où l'on présume que la Compagnie française de l'Est abandonnera l'exploitation.

» Indépendamment d'un préambule qui détermine la position des parties contractantes, la convention comprend dix articles qui énoncent le transfert, posent les principes généraux de tarif et d'administration, et règlent la part contributive de chaque gouvernement au fermage, stipulation sujette à révision de trois ans en trois ans.

» M. Delbruck part demain pour le Tyrol. »

GRANDE KERMESSE DE BRUXELLES.

Nous donnons en substance le programme des fêtes communales, concours, tirs, jeux populaires, etc., dus en grande partie à l'initiative privée des sociétés organisatrices formées dans les divers quartiers de la capitale, tant pour le haut que pour le bas de la ville.

PREMIÈRE JOURNÉE. — Dimanche, 14 juillet. — *Huit heures du matin.* — Une salve d'artillerie tirée sur l'îlot de l'étang du Quartier-Léopold, annoncera l'ouverture des fêtes de ce quartier.

Neuf heures. — Grand concours de *chant de canaris*, à la Brasserie, chaussée d'Etterbeek.

Dix heures. — Ouverture au tir national du concours de la fédération des sociétés de tir et d'exercice de la garde civique, placée sous le patronage et la présidence d'honneur du lieutenant général Renard, commandant supérieur des milices citoyennes du royaume. — Visite du Roi, vers onze heures, au champ du tir.

Même heure. — Ouverture dans les divers locaux désignés par le programme, des différents tirs à l'arc, à l'arbalète, etc.

Onze heures. — Salve de 101 coups de canon annonçant l'ouverture officielle de la fête foraine, plaine du Midi. — Réception, par le comité des fêtes du bas de la ville, des membres de l'administration communale faisant visite à la Plaine. La place Rouppe et le boulevard du Hainaut seront ornés et décorés.

— Réunion générale des sociétés concurrentes au Quartier-Léopold, place de l'Industrie, et formation en cortége. Celui-ci, précédé de la commission directrice des fêtes, parcourra, musique en tête, les rues de l'Industrie, de la Loi, Royale, les places des Palais et du Trône, les rues de Luxembourg, du Commerce, du Remorqueur, Belliard, chaussée d'Etterbeek, rues Joseph II, de Spa, de la Loi, des Deux-Eglises, Marie-Thérèse, du Marteau, de Spa, Granvelle, du Cardinal et chaussée de Louvain. — Distribution, l'après-midi, des médailles commémoratives et autres sur le kiosque, chaussée d'Etterbeek, en face du nouveau marché.

Midi. — Réception à la gare du Nord par les Sociétés dramatiques et littéraires de la capitale, toutes munies de leurs insignes et bannières, des Sociétés dramatiques néerlandaises venant prendre part au concours offert dans le théâtre royal du Parc, par la Société dramatique flamande de Bruxelles *De Jonge Tonneelliefhebbers*, sous la protection du Roi et du comte de Flandre. Le cortége se rendra Grand'Place, au local de la Maison du Roi, en passant par la rue Neuve, la place de la Monnaie, la rue des Fripiers, etc.

Une heure. — Ouverture, boulevard de l'Abattoir, du jeu de grosse balle.

Huit heures du soir. — Grand concert-festival, organisé par la Société des fanfares, les Enfants de la Belgique, du quartier Léopold, et de plusieurs Sociétés de chant, sous la direction de M. Tyckaert, maître de chapelle. Il aura lieu au pont de la rue de la Loi.

Neuf heures. — Place Sainte-Catherine, grand bal populaire, illumination et feux de Bengale.

Dix heures. — Feux de Bengale autour de l'étang du Quartier-Léopold.

DEUXIÈME JOURNÉE. — Lundi 15.

Huit heures du matin. — Salve d'artillerie au quartier Léopold.

Neuf heures. — Ouvertures des concours des jeux organisés dans ce quartier.

Même heure. — Salve d'artillerie au champ de foire.

Deux heures. — Grand concours de pêche à la ligne dans l'étang du Quartier Léopold.

Trois heures. — Fêtes populaires place des Wallons, rue Schavye et place du Vieux-Marché.— Course au tonneau, rue Montoyer au coin de la rue de Trèves.

Cinq heures.—Jeu de Ternooijen, rue du Cardinal.

Sept heures. — Mât de cocagne, rue Granvelle.

Neuf heures. — Grande promenade musicale aux flambeaux, par les Enfants de la Belgique, au Quartier-Léopold, chaussée de Louvain, etc.

Même heure. — Place d'Anvers, grand bal populaire, illumination, feu de Bengale.

TROISIÈME JOURNÉE. — Mardi 16.

Huit heures du matin. — Salve d'artillerie tirée au Quartier-Léopold.

Neuf heures. — Idem au champ de foire. Continuation des jeux et concours divers.

Une heure. — Au Quartier-Léopold, réunion des concurrents pour les jeux populaires, au local de la commission directrice, chaussée d'Etterbeek.

Deux heures.— Dans le bassin du commerce, jeux de *beaupré* et de la *toison*, pour les ouvriers du canal.

Même heure. — Jeu de l'œuf pour femmes, rue du Champ-des-Manœuvres, près de la Plaine.

Quatre heures. — Mât de cocagne, chaussée d'Etterbeek, à l'angle de la rue de Spa.

Six heures. — Grande tombola gratuite pour dames et jeunes gens, chaussée d'Etterbeek, sur le kiosque en face du Nouveau Marché.

Neuf heures du soir. — Bal populaire monstre, place de la Douane, près de l'Entrepôt, offert aux Enfants du Canal ; illumination, feux de Bengale et d'artifice.

Même heure. — Grand bal, offert par la commission directrice des fêtes du Quartier-Léopold, dans le local de la *Cour de Toulouse*, chaussée d'Etterbeek entrée libre.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

« La délivrance de la Reine est imminente. »

— En annonçant hier que la Commission du Conseil général de la Seine avait décidé la concession du réseau Sud des Tramways de Paris au groupe de la Banque franco-italienne, nous avons omis d'ajouter que dans ce groupe est compris un consortium belge.

— Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés lundi. Mardi, mercredi et jeudi, ils seront ouverts jusqu'à midi.

Les déclarations de naissances et de décès seront reçues le lundi 15, jusqu'à midi.

— La température la plus élevée de cet été, à Bruxelles, a été jusqu'ici de 28 degrés centigrades.

— C'est par erreur que l'affiche de l'administration communale a annoncé le *Te Deum* du 21, à Sainte-Gudule, comme devant avoir lieu à midi. C'est à deux heures, comme nous l'avons dit, que cette cérémonie doit se faire.

— Le train parti jeudi de Bruxelles, à 9 heures du matin, a déraillé entre Louvain et Malines, et par la forte secousse qui en est résultée, les deux roues de devant de la locomotive ont été brisées.

Quant aux voyageurs, ils en ont été quittes pour les émotions de la secousse qu'ils ont ressentie et l'ennui d'un retard d'une heure, temps qui fut nécessaire pour remplacer la locomotive en pièces.

Arts, sciences et littérature.

— Le tableau de M. Ch. Boulogne, représentant un paysage des environs de Dieppe, a été acheté par le gouvernement français après l'exposition où il avait figuré avec honneur. M. Ch. Boulogne est, comme on sait, un artiste belge.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

La bourse est très-ferme en valeurs françaises; l'emprunt 5 p. c. fait 84-80 en liquidation et 85 fin juillet, L'emprunt futur se traite de 11-70 à 11-65 de prime, les éventualités de souscription à 1-20.

Les reports s'effectuent aujourd'hui à des conditions fort dures pour les hausses, la plupart des banquiers retirant leurs capitaux en prévision de l'emprunt français.

Le Comptant est ferme, la Rente belge 4 1/2 est demandée à 102-25; les Banque nationale se traitent à 3,010, et les obligations de chemin de fer sont l'objet de demandes suivies.

Pas de variations dans les changes.

Communications et avis divers.

— Londres vià Calais et Douvres, matin et soir. Victoria et Ludgate-Hill Stations, London.
—Assortimnt complet de soies nres, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 12 juillet.

Naturellement on parle beaucoup aujourd'hui du succès de M. Thiers; il a été déterminé par l'attitude de la gauche, qui a vu dans le vote d'hier une question politique plutôt qu'une question économique, et qui, à tout prix, a voulu défendre contre la droite le chef du pouvoir exécutif. M. Gambetta est de ceux qui ont le plus contribué à cette évolution.

On nous annonce que le rapport sur l'emprunt ne sera déposé que mardi prochain. M. Thiers doit faire à ce sujet un nouveau discours sur la situation intérieure. On sait qu'il est assez difficile que la Chambre se sépare à l'époque indiquée, c'est-à-dire les premiers jours d'août.

On connaît aujourd'hui la mystification par laquelle a été close la tentative du parti conservateur national. Les journaux donnent ce matin le nom du malheureux promoteur de cette idée et des quelques députés qui se sont laissé prendre à une convocation dont ils ont reconnu eux-mêmes dès le premier moment l'inutilité.

Ce qui est positif, c'est que, soit conviction, soit découragement, il y a un pas fait par un certain nombre de monarchistes vers les institutions nouvelles. On me donne comme positif que M. d'Audiffret-Pasquier aurait été voir un membre du centre gauche très-connu pour ses relations intimes avec M. Thiers, et lui aurait déclaré nettement (je vous annonçais déjà hier quelles étaient les idées de ce personnage politique) que lui et 150 de ses amis, dont il pouvait lui donner les noms, étaient parfaitement décidés à adhérer au centre gauche qui seul était en situation de fonder la république, et la république à laquelle ils se ralliaient. M. d'Audiffret-Pasquier a ajouté que, bien qu'il ait fait partie de la délégation des membres du centre droit, venus le 20 juin chez M. Thiers, il n'avait nullement adhéré à l'hostilité, qu'à la suite de cette démarche, faite d'ailleurs exclusivement sur le terrain républicain, ses collègues avaient témoigné au président de la république.

Le membre du centre gauche auquel s'adressait à M. d'Audiffret-Pasquier, aurait répondu qu'il ne pouvait qu'être très-honoré de l'appui que venait lui apporter des hommes aussi considérables, mais il a cru devoir demander au même personnage politique s'il était bien sûr de l'adhésion de tous ses collègues, L'élément républicain ayant malheureusement fait l'expérience du peu de sincérité ou du moins de stabilité de ces conversions subites. On ajoute que ce matin même M. Pasquier-d'Audiffret aurait fait parvenir au membre du centre gauche dont il s'agit les noms de ses amis et l'assurance réitérée de leur dévouement.

Je dois déclarer que dans les sphères républicaines on ne paraît pas ajouter grande créance à ces ardeurs de néophyte. On y voit la préoccupation de futures combinaisons électorales et une arrière-pensée de passer sur certaines listes, à l'aide des membres du centre gauche dont la réélection est assurée ainsi que celles, à plus forte raison, de tous les députés d'une nuance républicaine mieux accentuée. Mais en définitive, le fait existe et vous voyez que, dans tous les cas, il n'est nullement sans importance.

Il paraît que parmi les documents qui font partie du travail de la commission chargée d'examiner les causes de la révolution du 4 septembre se trouve un rapport très-intéressant sur une dépêche envoyée par le maréchal Mac-Mahon au maréchal Bazaine. Cette dépêche, écrite sur substance gommée en caractères indélébiles, n'est arrivée au commandant en chef de l'armée du Rhin qu'à travers mille périls, et en passant par des péripéties inénarrables; mais enfin elle a pu être remise au maréchal Bazaine, et le messager est encore là pour en faire foi. Cette dépêche mettait en demeure ce dernier de quitter Metz et de marcher; elle paraîtra dans le procès du maréchal et ce sera là, pour lui, une des pièces les plus accablantes.

On s'occupe au ministère de la guerre de la création d'une Académie militaire où les officiers pourraient discourir sur une foule d'objets qui leur seraient soumis; ce projet se rattache avec une portée un peu supérieure à celui de l'établissement de cercles militaires.

Par suite du système de bascule auquel le gouvernement paraît vouloir être fidèle, M. de Kératry est reparti pour Marseille, emportant avec lui le décret de dissolution du conseil municipal.

On a des nouvelles du premier convoi de condamnés partis pour la Nouvelle-Calédonie. Il est arrivé à très-bon port. Aucun esprit d'insubordination ne s'était fait remarquer parmi les transportés. L'état moral, pendant la route et à l'arrivée, est signalé comme des plus satisfaisants.

Depuis quelques jours, s'étalent de grandes affiches annonçant l'apparition d'un nouveau journal, *l'Espérance nationale;* il s'agit d'un journal bonapartiste. La situation où se trouvent plusieurs des organes impérialistes nouvellement fondés ne semble pas pourtant fort encourageante, mais il y a des dévouements et des capitaux inépuisables. On s'étonnera moins, du reste, de cette présomption, lorsqu'on saura que *l'Espérance nationale* sera le journal attitré de M. Rouher lui-même. Le rédacteur en chef sera M. Levert, ancien préfet de la Somme et envoyé par ce même département à l'Assemblée dans une élection partielle.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Versailles, 12 juin.

Le principal résultat politique du vote d'hier est le déplacement de majorité qui s'est produit par l'appoint du vote de l'extrême gauche. Il en appert — et cela s'était déjà indiqué une fois, que la réunion de l'extrême gauche à la gauche et au centre gauche peut faire échec aux droites réunies. Voilà qui explique assez pourquoi M. Thiers ne se montrera jamais hostile à cette fraction de l'Assemblée.

MM. Baze et Princeteau continuent à ne pas vouloir du correspondant de *l'Indépendance* dans la salle des Pas-Perdus. Ils n'y tolèrent que ceux des feuilles notoirement dévouées aux « bonnets à poils. » Ça ne vous empêche pas d'avoir les nouvelles des bureaux, les « on dit » de couloirs, grâce à mes correspondants suppléants; mais n'importe : l'intention de me vexer y est. La droite n'aime décidément pas *l'Indépendance*.

Pourtant, par mon organe du moins, *l'Indépendance* était d'une remarquable impartialité à son égard. Combien de fois — ah! je m'en repens bien !— n'ai-je pas pris son hypocrisie pour bons mouvements, et le ton déclamatoire de quelques-uns de ses orateurs pour l'éloquence d'une âme convaincue!

Tiens!... quand on parle du loup... on voit M. Baze. Tout justement le voilà à la tribune. Qu'il est donc gracieux! mais ce n'est rien de le voir. Il faut l'entendre.

M. Baze vient lire la liste des 33 candidats proposés pour le conseil d'Etat; je vous laisse à penser si l'on fait silence. Eh bien, impossible d'entendre: on le fait recommencer. Alors un organe à la fois gros, sourd et pâteux prononce lentement des noms dont les plus connus seulement sont entendus.

Je me procure d'ailleurs la liste que voici :

« MM. Paul Andral, avocat; Aucoque, ex-conseiller d'Etat; Bailly de Parthenay, ex-sous-préfet; Odilon Barrot; de Bellomaire, avocat; Edmond Blanc, ex-secrétaire général de l'intérieur; Albert Duboy, ancien magistrat; L. de Bussières, ex-conseiller d'Etat; marquis de Châteaurenard; comte Albert de

---

LE MOUVEMENT PARISIEN.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 12 juillet.

SOMMAIRE : Les duels et les duellistes. — René de Rovigo. — Le journaliste et l'homme d'épée. — Raphaël Félix et Eugène Berthoud. — La future Exposition d'économie domestique. — Ventes célèbres. — Le château de *Monte-Cristo*. — Souvenirs d'Alexandre Dumas. — La maison de Port-Marly. — Comment la *villa d'Artagnan* devint *Monte-Cristo* et *Monte-Cristo* devint *Monplaisir*.— L'hôtel Demidoff. — Les ventes et l'emprunt. — Milliards et sols parisis. — Il y a deux ans. — Un mot du général Frossard. — M. Gounod et Michel Carré. — *Folles Rimes*. — Les rues de Paris. — Seveste.— Denis Dussoubs et le Deux-Décembre.— La Boétie et Diderot. — La rue Sainte-Beuve et M. Cantagrel.

Il paraît que le duel redevient à la mode. On se bat beaucoup, on se blesse un peu et, Dieu merci, on se tue rarement. Ces rencontres réitérées n'ont, au surplus, rien qui doive étonner. Au lendemain d'événements pareils à ceux qu'on a traversés, chacun, on peut le dire, a les nerfs à fleur de peau et, les uns pour la galerie, les autres pour une sotte condescendance à ce qu'on nomme l'usage, descendent volontiers *sur le pré*, quoiqu'il s'agisse, en somme et beaucoup plus, d'amour-propre que de véritable honneur dans la plupart de ces affaires d'honneur.

Ainsi, à peu de chose près, nous voici, sur ce point, revenus à ces aimables jours de la Restauration où les querelles de tribune s'achevaient sur le terrain, où les députés appuyaient leurs amendements par un canon de pistolet, où les galeries de bois du Palais-Royal voyaient quotidiennement naître les querelles, où Benjamin Constant se battait, assis dans un fauteuil, avec Forbin des Essarts, où les deux capitaines Fournier et Dupont avaient signé un traité dont l'article premier déclarait que « chaque fois que MM. Dupont et Fournier se trouveraient à trente lieues de distance l'un de l'autre, ils franchiraient chacun la moitié du chemin pour se rencontrer l'épée à la main. » Heureuse époque! Elle succédait, comme celle-ci, à des années de crises et de luttes. Au lendemain des journées de bataille, les aigreurs, les velléités belliqueuses montaient aux cerveaux et les grisaient. On avait encore l'appétit du combat. Les vaincus, exaspérés, semblaient vouloir se prouver à eux-mêmes, en offrant leur poitrine à un adversaire, qu'ils avaient cependant été dignes de la victoire. Quand il n'y a plus de gloire au ratelier, les héros se battent.

Il en est peut-être un peu de même aujourd'hui, avec cette différence que les batteurs qui peuvent se vanter d'avoir tué quinze ou vingt individus sont assez rares. Les officiers de notre armée, par exemple, ont compris qu'ils avaient une autre façon de faire oublier leurs défaites que le procédé employé jadis par « les brigands de la Loire. » Le type de Philippe Brédaut n'a pas eu de réédition et c'est tant mieux. La méthode la meilleure de réparer le passé, ce n'est point de ferrailler au hasard, mais d'étudier, d'apprendre, de penser et de s'amender.

C'est, d'ailleurs, une renommée assez contestable et fort peu durable que celle du duelliste. Elle est souvent assez pesante à l'homme de lettres dont le talent d'écrire se trouve parfois effacé par le talent de l'escrime. René de Rovigo, par exemple, qui vient de mourir, eût eu, sans doute, comme homme d'esprit et comme chroniqueur, une réputation plus brillante s'il n'avait été aussi célèbre comme manieur d'épée. On le prit toujours, dans le monde des lettres, beaucoup plus pour un tireur émérite que pour un journaliste de choix. Et cependant il y avait du trait, un certain éclat acéré, une singulière vivacité de style dans ses écrits. Mais quoi! le talent semblait disparaître et le public n'apercevait guère en Rovigo que le duelliste.

Il s'était battu maintes fois. Ancien officier de lanciers, un de ses duels au fleuret démoucheté, dans la forêt de Saint-Germain, avait fait vers 1840 quelque tapage. Plus tard, il recevait de M. Perregaux une blessure au sein droit et atteignait son adversaire à la gorge. Il assistait M. de Pène lorsque, sur le terrain même, M. Hyenne contraignit le journaliste à se battre deux fois de suite. René de Rovigo, ne voulant point consentir à ces deux combats successifs, offrit un moment de remplacer M. de Pène, dont il était le témoin.

C'étaient là les principaux souvenirs de sa vie d'*action*, mais il y faut ajouter le dernier traité : sexagénaire, René de Rovigo avait pourtant repris du service comme officier de cavalerie, au moment du siége de Paris. Quant aux souvenirs littéraires de cette vie qui vient de s'éteindre, ils ne survivront pas longtemps à l'écrivain. Rovigo s'était usé dans cette polémique quotidienne, incessante, qui effleure tous les sujets et pique tous les épidermes, il avait toujours fait de ce journalisme aigre et plein de personnalité qui ne procède que par l'attaque et, ne donnant à celui qui le pratique aucune des joies du lettré véritable, ne laisse, après le feu d'artifice quotidien, que ce qui reste de toutes les fusées et de tous les *soleils* chargés de salpêtre : un tuyau de carton vide, des cendres et l'odeur bientôt dissipée de la poudre brûlée et emportée par le vent.

Avec René de Rovigo, Raphaël Félix, le frère de Rachel, est mort cette semaine. Ce fut le plus habile des entrepreneurs de théâtres, un audacieux et un chercheur. Ancien acteur, il avait gardé de la scène le goût de l'art dramatique et l'attrait de cette sorte de *roulette* qui fait qu'on peut, au théâtre, passer en une soirée de la ruine à la fortune, mais il avait renoncé à paraître lui-même sur les planches. On doit lui rendre cette justice qu'il s'était efforcé de faire du théâtre de la Porte Saint-Martin, dans les dernières années de l'empire, quelque chose comme l'écho de ce que cette scène avait été autrefois. Il lui avait rendu de son éclat littéraire et de sa valeur artistique. Mais habile autant que hardi, il avait imaginé une combinaison originale : ce qu'il risquait, l'hiver, à Paris, avec des drames à allures littéraires, il le gagnait d'avance, à Londres, pendant la saison d'été, avec des opérettes à la mode. Les refrains de Mlle Schneider lui permettaient ainsi de monter, au retour, les drames de Dumas ou de Sardou — et de les monter de façon à leur assurer déjà le succès par la splendeur de la mise en scène.

Raphaël Félix voulait, au moment où il est mort, faire du Théâtre-Lyrique de la place du Châtelet un théâtre de drame. Le projet sera peut être repris par un autre, mais je doute que quelqu'un le puisse mener à meilleure fin.

Ces morts, auxquelles il faut ajouter celle d'un écrivain encore jeune et très-remarqué, M. Eugène Berthoud, qui signait *Gontran Borys*, ont eu un certain retentissement dans le monde des littérateurs. Paris, au surplus, en dehors de la politique, a peu de sujets de s'émouvoir, et même de s'intéresser à quoi que ce soit. On compte pourtant que l'exposition d'économie domestique, dont l'ouverture aura lieu à la fin du mois au Palais de l'Industrie, peut offrir un véritable attrait pratique. Ce ne sera plus l'art seul, comme il y a un mois, qui trouvera place aux Champs-Elysées, mais l'humble, l'honnête, le banal et utile *pot au feu*. On exposera des bas de laine et des bonnets de coton, ce qui fait la vie très-ridicule parfois, mais très-commode. La bouilloire, après tout, a une harmonie tout aussi bien que la lyre, et les Anglais ont depuis longtemps compris cette vérité. Lorsque Théophile Gautier déclare qu'il préfère une rose à un chou, il a sans nul doute bien dîné. Autrement il trouverait que le chou a du bon et que son parfum, lorsqu'on le sert à point, caresse agréablement les narines. L'Exposition d'économie domestique aura tout juste, après le Salon de cette année, l'attrait du chou après la rose. N'en médisons point. Il faut être de son temps et l'heure des vagues poésies est passée. J'augure bien donc de cette exhibition qui permettra aux ouvriers et aux hommes qui étudient le bien-être humain et cherchent à l'augmenter de se rendre compte de certains progrès déjà faits et de modifications nouvelles à y apporter. Les artistes ont eu leur heure; il est bien juste que ce soit maintenant celle des artisans.

Au surplus, ce n'est pas seulement au palais des Champs-Elysées que se produit cette sorte de remplacement de l'agréable par l'utile. Par exemple, après les ventes de tableaux, qui ont été fort suivies, comme on sait, l'hiver dernier, voici les ventes d'immeubles. La fameuse maison construite vers 1846 par Alexandre Dumas, à mi-côteau de Port-Marly, cette habitation de *Monte-Cristo* où le romancier engloutit des sommes considérables, a été tout récemment mise en vente et, chose singulière, elle n'a point trouvé d'acquéreur ou, du moins, d'enchérisseur. La voilà donc entre les mains du propriétaire actuel qui, peu enclin à la littérature, peut-être, avait remplacé sur la grille d'entrée le nom de *Monte-Cristo* par cet autre : *Monplaisir*.

Qu'il s'appelât Monplaisir ou Monte-Cristo, ce coin de terre n'en avait pas moins gardé comme un souvenir toujours vivant du grand diable de conteur qui l'avait illustré. Le château de Monte-Cristo sera célèbre dans l'histoire anecdotique de la littérature du temps présent, comme les Jardies où Balzac cultiva l'ananas et la petite maison de Romainville où Paul de Kock faisait jouer ses comédies intimes. Il y a quelque vingt-huit ans, en 1844, Alexandre Dumas, tout entier à sa veine heureuse des *Mousquetaires*, cherchait, pour travailler, un de ces endroits où l'écrivain peut librement blottir sa verve et bercer son rêve; il trouva, sur le coteau de Port-Marly, une sorte de cavité d'où des carriers extrayaient des pierres et la fantaisie lui vint de faire sortir de ce trou un logis d'artistes comme Louis XIV avait fait jaillir Versailles d'un terrain marécageux. Dumas acheta la carrière, et, le 27 juillet 1844, il invita quelques amis à un dîner offert *dans sa propriété*. Quatre garçons de restaurant servirent le repas qui fut superbe, mais consommé en plein air et les pieds sur la terre.

— Vous n'en dînez pas moins, messieurs, fit Dumas au dessert, à l'endroit où sera ma salle à manger et, dans trois ans, jour pour jour, heure pour heure, je vous invite tous à inaugurer cette salle par un repas semblable à celui-ci. Trois ans après, le 27 juillet 1847, les mêmes convives faisaient leur entrée dans la maison d'Alexandre Dumas, une merveille. Elle élevait ses tourelles au tiers du coteau, et, du haut des fenêtres, on découvrait la terrasse de Saint-Germain et la Seine et Luciennes et Marly. Chacune de ces fenêtres, encadrée d'une sculpture de pierre copiée sur les ornements de Jean Goujon montrait, soutenu par deux licornes, un médaillon représentant ou Dante, ou Virgile, ou Corneille, ou Victor Hugo, ou Lamartine (les maîtres et les amis). Sous le balcon, des oiseaux exotiques, fleurs animées des Tropiques, des forêts vierges du Japon, voletaient dans des cages de pierre. A l'intérieur, les richesses artistiques faisaient songer aux palais arabes. Dix chambres d'amis, un atelier pour les peintres, le tout meublé de meubles Henri II fort authentiques, une chambre arabe, découpée comme de la guipure d'après les merveilles de l'Alhambra, des panneaux partout, où le pinceau de Louis Boulanger et d'Eugène Giraud avaient semé leurs caprices, un rêve, en un mot, de luxe et de goût. Voilà ce qu'en trois ans la plume de Dumas avait réalisé comme si chaque goutte de son encre eût été une goutte d'or.

Etait-ce tout? Non. Monte-Cristo pouvait vraiment passer pour un petit monde. Des cascades couraient dans les jardins, un ara rouge et bleu voletait à travers les arbres; plus loin, dans un tonneau qu'on nommait *Diogène*, habitait philosophiquement un vautour, deux ou trois singes animaient les allées de leurs grimaces. Et les chiens! Dorine, Phanor et Pritchard! Ils couraient et japaient de tous côtés. Dumas avait conservé, chez lui, les deux sculpteurs arabes qui venaient de décorer son salon. L'un, un vieillard, Hadji Younis; l'autre, son fils, vivaient là, parmi les gens de lettres et les artistes, sans se soucier d'autre chose que de respirer l'air et de songer. Parfois, en leur langage, ils écrivaient à leurs compatriotes des lettres comme celle-ci : « *Nous* sommes fort heureux. *Nous vivons dans le froment.* »

Dumas avait encore deux nègres : *Eau de Benjoin*, son coureur, en quelque sorte, et *Caramel*, qui servait à table. Il faisait vivre tout ce monde, perroquets et parasites : il tirait de son cerveau de quoi donner large pâture à cette foule d'amis, de rivaux, de valets et de courtisans. Réduit à l'état de machine à produire, il semblait n'avoir réalisé ce rêve luxueux que pour y mener, mais allègrement du moins, la vie du manœuvre. Pauvre Dumas! Quel effréné gaspillage de talent et de génie!

On avait d'abord voulu nommer cette maison de Port-Marly la *villa d'Artagnan*, puis la *villa Palmieri*, puis la *maison Dumas*. Ce fut Mélingue qui, allant visiter Dumas au moment où le romancier écrivait *Monte-Cristo*, baptisa le logis de ce nom. Il allait chez Dumas : au Pecq il prend une voiture.

— Où faut-il vous conduire? demande le cocher.

— A *Monte-Cristo*, répond Mélingue.

Et le cocher alla tout droit à Port-Marly. Mélingue conta l'aventure et, dit un des historiens du logis, la maison fut, à l'unanimité, ainsi baptisée. De toutes ces merveilles, il ne reste à présent que les dessins et les vues publiés alors par *l'Illustration*. Dumas est mort, le logis est à vendre et, puisqu'il n'est point vendu, il ne s'appellera même plus *Monte-Cristo*, il redeviendra ce qu'il était encore hier entre les mains de ses nouveaux maîtres : *Monplaisir*.

Une autre sorte de château de Monte-Cristo, la maison du prince Paul Demidoff, est aussi à vendre. C'est dommage, car elle peut tomber, elle aussi, avec toutes ses richesses artistiques à un propriétaire qui la nommera encore peut-être *Monplaisir*. Pourquoi M. Demidoff, qui est très-parisien, malgré et peut-être à cause de sa nationalité et qui demeure parisien, en dépit de ce titre de prince italien de San Donato que le Czar vient tout récemment de l'autoriser à porter, même en Russie, pourquoi un homme de ce goût et de cette fortune abandonne-t-il un logis pareil, construit selon son rêve, comme Monte-Cristo pour Dumas? Est-il donc résolu à n'habiter plus Paris et faut-il que les alarmes d'une Commune nouvelle, — qui ne se produira pas, — éloignent de nous de tels hôtes?

Depuis la mort de sa première femme, dont la perte lui fut si douloureuse, M. Paul Demidoff, pris d'une sorte de fièvre de charité, avait multiplié, à travers Paris, ses bienfaits. Et ce n'est certes pas la nouvelle princesse, fille de cette Mme Troubetskoï dont l'influence favorisa autant qu'elle le put les démarches de M. Thiers, lors du voyage de l'illustre homme d'Etat à travers l'Europe, après le 4 septembre, ce n'est pas, je le répète, la nouvelle princesse Demidoff qui le détournera de ces sentiments inspirés par un pieux souvenir. Pourquoi donc, lorsqu'on a, dans ce grand Paris, une telle clientèle de souffrances à secourir, vendre le pied-à-terre qui vous attache à cette ville? Et quel pied-à-terre! Une œuvre d'art. Dans cette rue Jean Goujon, où

Ayuntamiento de Madrid

Circourt, officier de marine; Colignon; vicomte de Martray; baron Dutheil; de Foultrier, ex-conseiller; Léopold de Saillard; Goussart; Groualle, ex-président de cour d'appel; Hérold, avocat; Edouard Hervé; Labiche, ex-directeur général du ministère de l'intérieur; de la Bouillerie, ex-sous-préfet; Ferdinand de Lasteyrie; le Trésor, inspecteur des finances; Liouville; Champaux; vicomte F. de Montesquiou; de Parieu, ancien ministre; Pascal, préfet du Rhône; Pidaux; Alphonse de Sagliot; Anatole de Ségur; vicomte de Vallat; Vigo Roussillan, intendant militaire.

M. le Trésor de la Roque — dont je vous avais, je crois, annoncé le choix probable, — est un inspecteur des finances des plus distingués. Mais tous les noms portés sur cette liste ne sont pas aussi bien accueillis par l'opinion. Et... mon devoir de correspondant m'oblige à vous dire que quelques sifflets... Mais chut!

Préalablement à l'apparition de « moussu » Baze à la tribune, M. de Kerdrel vient demander le renvoi à la commission du 4 septembre de l'enquête sur l'emprunt Morgan, déjà, comme vous savez, dévolue à une autre commission. « Ça ne sera pas trop de deux commissions pour examiner l'emprunt contracté en Angleterre par le gouvernement du 4 septembre, et je suis sûr que M. Laurier sera de cet avis, » vient dire M. de Kerdrel, on ne sait trop avec quelles intentions. « Mais certainement renvoyez, renvoyez! » semblent s'écrier en chœur les amis de M. Laurier.

Justement, la 18e commission d'initiative s'est occupée, avant la séance, de la proposition de M. Brisson-Duvivier, ayant pour objet de saisir une commission spéciale de l'examen des conditions dans lesquelles a été conclu l'emprunt Morgan. Elle a entendu M. Clément Laurier.

Les explications données par l'honorable député, les pièces qu'il a produites ont pleinement convaincu la commission. On dit que c'est sur la demande de M. Laurier qu'il a été décidé que la proposition de M. Brisson serait renvoyée à la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre.

A la suite de la lecture de la liste des candidats, voici à la tribune encore un droitier vraiment utile à la prospérité de la patrie : c'est M. le comte Jaubert. Il vient nous expliquer pourquoi il votera les matières premières, bien que, à la vérité, ce soit un impôt qui ne rapportera pas grand' chose.

Et maintenant, à M. Pouyer-Quertier. Il s'agit de la discussion sur l'amendement Gaslonde, adopté par le gouvernement, et dont voici le texte :

Article premier. En sus des centimes généraux sans affectation spéciale, il sera perçu, au profit du trésor, pour l'année 1873 :

1° 60 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.

2° 40 centimes additionnels au principal de la contribution des portes et fenêtres;

3° 20 centimes additionnels au principal de la contribution personnelle et mobilière;

Art. 2.

Sont affranchis des 60 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes :

1° Les patentables des 7e et 8e classes du tableau A qui excercent leurs professions dans des communes de 20,000 âmes et au-dessous.

2° Les patentables dont les professions sont rangées dans les autres tableaux annexés aux lois de patente et dont les droits, au principal, n'excèdent pas 8 francs.

Art. 3.

Il sera procédé à la révision de la loi des patentes et les résultats de cette révision seront soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale.

M. Pouyer Quertier vient combattre l'amendement Gaslonde : Il ne veut ni de la surélévation des patentes, ni des centimes additionnels... ni de tout le reste. Il veut... parbleu! il veut l'impôt sur les matières premières!

Et comme il trouve qu'on n'a pas encore assez exposé et développé les mérites de cet impôt, qu'on n'a pas assez produit de chiffres, il offre de redresser toutes les « erreurs » qui se sont produites à la tribune « depuis six mois. »

A cette proposition, l'Assemblée se soulève. On s'écrie de toutes parts : « Aux voix! aux voix! les patentes! l'amendement Gaslonde! »

Et, de fait, je soupçonne M. Pouyer-Quertier de venir en ce moment prêter un appui indirect à l'amendement Gaslonde.

Bien certainement on va le voter, de peur d'entendre encore des dissertations sur les matières premières. Et par ainsi on en finira, et les vacances de l'Assemblée en seront avancées.

Car il n'est pas possible — non! — que M. Thiers veuille se servir de l'amendement Gaslonde, — qui, par certains points, déplaît à la droite, — pour faire revenir l'Assemblée aux matières premières.

Par le vote inattendu d'hier, — et vous avez vu s'il était inattendu, car plusieurs journaux du matin annoncent l'adoption du projet Deseilligny, — la gauche a prouvé son désir de soutenir de ses votes M. le président de la république en toute occasion; elle est disposée à voter l'amendement Gaslonde; mais je crois savoir qu'elle ne votera pas les matières premières.

M. Germain succède à M. Pouyer-Quertier. Selon lui, « jamais jusqu'à présent on n'a soldé le budget en excédant, même en des temps prospères. Aujourd'hui, pourtant, le gouvernement vient nous faire voter 200 millions, et il ne peut lui-même prouver qu'il ait besoin de ces 200 millions. Mais au contraire, en dehors de cela, il a 18 millions d'excédant; de plus, il nous annonce une plus-value des impôts pour l'an prochain. Et c'est avec une plus-value en perspective qu'il demande plus d'impôts qu'il n'en faut! »

Selon M. Germain, « avec l'impôt des patentes et la répression de la fraude des « bouilleurs de cru » (fraude sur l'alcool), on aura des recettes financières suffisantes. Il faut donc voter la surélévation des patentes — la répression de la fraude — et laisser venir le rendement des impôts existants — dans ce pays dont la richesse est si grande, le crédit si bien fondé que de tous les côtés en ce moment lui affluent les souscriptions du monde entier. »

M. Thiers monte à la tribune :

« ... Nous avons pu payer en dix-huit mois près de 5 milliards, dit-il; il ne faut pas le dire pour nous vanter, mais pour justifier cette confiance dont nous aurons encore une preuve prochaine. Mais nous sommes dans un moment unique, difficile; on ne réalise pas trois milliards comme cela; la monnaie disparaît. Eh bien, nous devons quinze cent millions à la Banque. Si nous la payons, elle pourra rétablir sa circulation en numéraire et elle nous aidera dans la crise monétaire. Voilà pourquoi surtout, il nous faut 200 millions. »

M. Thiers ajoute : « Et puis il nous faut une forte armée : on ne fait pas, messieurs, une armée à bon marché. Et si nous avons été surpris par les événements de 70, c'est que l'on n'avait pas assez dépensé pour l'armée. »

M. Thiers ajoute incidemment qu'en « donnant sa démission en janvier, il a cru faire son devoir. Il a cru le faire encore en repoussant partout où il l'a vu reparaître (car c'est un protée que cet impôt-là) l'impôt sur le revenu. A ce titre, il s'applaudit du vote d'hier, dont ce matin « les hommes les plus autorisés » se félicitaient.

M. Thiers tient d'ailleurs « à justifier le gouvernement que l'on a accusé dans quelques circonstances de mettre de la raideur dans ses rapports avec l'Assemblée. »

En ce moment M. de Lorgeril interrompt. Puis soudain, effrayé de ce mouvement d'audace, il se glisse sous la banquette et se coule vers la porte.

M. Thiers démontre que le gouvernement en toutes choses s'est efforcé au contraire de s'entendre avec l'Assemblée; que de sacrifices n'a-t-il pas faits, à propos de la loi sur l'armée! il s'est arrêté, par exemple, au seuil du danger; et là il s'est montré inflexible. Quant aux questions financières, il a fait aussi tous ses efforts pour s'entendre avec la commission. »

Chemin faisant, on remarque qu'il fait beaucoup et souvent l'éloge de M. Pouyer-Quertier. — « Notre cher et regretté collègue. Notre fidèle ami. » Rien de trop tendre, enfin. Ah dame! c'est que nul n'a comme M. Pouyer-Quertier, des entrailles de père pour l'impôt des matières premières...

M. Thiers explique comment, de projet en projet, il a été amené par esprit d'extrême conciliation, à se rallier à la proposition de M. Gaslonde, qui supprime l'impôt du sel et ne charge pas la propriété foncière. Mais, au fond... « il croit que ce système d'impôt sera bien lourd, et qu'un autre système était bien préférable... Celui des matières premières, et non pas tel que la commission des tarifs se résigne à l'offrir, mais tel que le gouvernement l'avait d'abord présenté. »

(Rumeurs). M. Flotard se lève et proteste : « Mais encore une fois, dit-il, votre impôt des matières premières ne donnera même pas 93 millions! Il en donnera 5 ou 6 tout au plus... » M. Flotard est, vous le savez, le secrétaire de la Ligue parlementaire des libre-échangistes.

« ... Certainement, dit M. Thiers, re-expliquant à nouveau la nécessité des 200 millions d'impôt, vous pouvez prendre les arrérages de l'emprunt en 1873, sur cet emprunt, mais comment ferez-vous en 1874? Voulez-vous donc alors avoir un déficit? Ferez-vous un emprunt pour payer les arrérages d'un emprunt? Messieurs, la liquidation d'une guerre désastreuse est difficile et coûteuse. Tantôt on nous accuse d'en trop dire, et d'autres fois de n'en pas dire assez. Et la Commune, ne vous en souvenez-vous pas?... »

En substance : « Messieurs, encore une fois, si je vous demande 200 millions, c'est que j'en ai besoin! Voilà! Et si nous avons un excédant de 40 ou 50 millions qui viendra se joindre à la belle récolte que la Providence nous envoie, nous serons heureux de venir vous le dire. »

M. Thiers descend de la tribune. Il est cinq heures un quart. C'est l'heure où la Chambre pense surtout à gagner le chemin de fer. Mais M. de Montgolfier a quelque chose à dire, et, ma foi! il veut le dire; il le dit même; mais, vu le tumulte, je n'entends rien. Ah! pourtant, voici : M. de Montgolfier lit les conclusions du rapport de la commission des tarifs.

Ces conclusions condamnent le projet de loi sur les matières premières, le regardent comme funeste, désastreux, déclarent préférer toute autre forme d'impôt et affirment, d'ailleurs, que l'impôt ne produira actuellement et sûrement que 5 à 6 millions.

— Je n'ai qu'un mot à répondre, dit de sa place, M. Thiers : « S'il ne s'agit que de cinq à six millions, je ne comprends pas la résitance! »

M. Germain a quelques mots à répondre à M. le président de la république : d'abord il cite l'art. 11 du projet d'emprunt qui autorise le ministre à ajouter aux 3 milliards les sommes nécessaires au paiement des arrérages de l'emprunt en 1872 et 1873. « Pour 1874 nous aurons un accroissement de recettes, l'expérience prouve l'accroissement du rendement des impôts. » Bref, M. Germain ne veut pas qu'on mette des impôts pour des dépenses futures et qui pourront, selon lui, être autrement couvertes. Il ajoute que le développement des ressources du pays sera d'autant plus normal, que le gouvernement saura maintenir l'ordre. » (Ici petit gâteau jeté aux bonnets à poil.)

M. Thiers lui réplique :

« Ce n'est pas à nous, qui avons vaincu la plus formidable insurrection qu'on ait jamais vue, qu'on peut recommander de maintenir l'ordre : l'ordre, nous le voulons dans les esprits comme dans la rue; vous nous avez confié un gouvernement qu'on appelle la république... »

(Explosion de cris, protestations, affirmations. M. Langlois semble devoir éclater; M. Dahirel gesticule.)

Enfin...

« Laissez-moi m'expliquer, dit M. Thiers... J'ai voulu parler du fait existant du gouvernement actuel et présent... Je n'ai aucune intention de réveiller les passions politiques, de les froisser... »

(Nouvelle explosion à droite.)

..... « Je ne veux pas entreprendre sur votre foi, » répond M. Thiers, en se tournant vers la droite...

M. Princeteau interrompt. « Eh bien, ce sont les questeurs qui interrompent, s'écrie M. Arago de sa retentissante voix, à l'ordre le questeur! »

Que voulez-vous, M. Princeteau est plein de fougue (bien qu'un « *poco avanzzato* » comme disent les Italiens). A propos, je me suis trompé l'autre jour en lui donnant 58 ans, il en a 66...

« Je respecte toutes les convictions, reprend M. Thiers; je ne prétends imposer mon sentiment à personne; le pays décidera de la forme de gouvernement qui lui convient; « *mais, si j'y puis quelque chose, ce sera la république conservatrice.* »

(Tonnerre d'applaudissements à gauche et au centre gauche. — Stupeur à droite.)

Enfin, après un tumulte effroyable : « Répétez les paroles que vous avez prononcées à Bordeaux et tout le monde sera satisfait, » dit M. de Carayon-Latour, en se tournant vers M. Thiers.

« Avant que la Chambre se sépare, je sais comme vous, répond M. Thiers, qu'il faut une explication nette entre l'Assemblée et moi. Je déteste les situations fausses; mais en ce moment vous êtes animés; ce n'est pas l'heure de certaines explications. Vous verrez, quand je m'expliquerai, que je suis toujours fidèle au pacte de Bordeaux; mais selon les temps, on doit agir et appliquer les principes. Mon principe c'est d'appuyer la politique de mon pays sur deux principes : la paix à l'extérieur et l'ordre à l'intérieur.

» Mais nous en sommes aux questions de finances, parlons finances, et avant la séparation nous parlerons politique, croyez-en ma parole. »

Il reprend, en effet, la discussion sur les assertions de M. Germain. « Et le compte de liquidation, dit-il, vous n'y pensez donc pas? Tantôt vous évoquez ce compte, tantôt vous en faites abstraction, selon les besoins de votre argumentation. »

M. Thiers termine par ce retour sur la question financière, et la suite de la discussion est renvoyée à demain. Il est 6 h. 25! Vite, vite au chemin de fer, de toute la vitesse d'un bon cheval.

Paris, 7 1/2 heures. — La déclaration de M. Thiers est, comme bien vous le pensez, considérée comme un grand événement. Le retour se passe en commentaire de ces mots bien nettement articulés : « Le pays se donnera le gouvernement qu'il voudra, *mais si j'y puis quelque chose, ce sera la république conservatrice.* »

Cette séance d'affaires est donc une séance politique; car les affaires n'ont pas avancé d'un pas; mais, en revanche, la politique inaugure un nouvel aspect. Nous savons aussi positivement que nous aurons un discours décisif de M. Thiers avant le départ.

Si l'on en avait eu le temps on aurait commenté la liste des conseillers d'Etat. Mais le « mot de la fin » emportait tout autre préoccupation.

La commission des projets de loi d'intérêt local est en ce moment saisie d'un projet d'une réelle importance. Il s'agit de la régularisation de la dette immobilière de la ville de Paris, ce qui nécessitera un emprunt de 65 millions; sur cette somme, 47 millions seraient absorbés par la liquidation de diverses affaires de l'ancienne administration et 18 millions affectés à la construction d'établissements scolaires. M. Noël Parfait sera probablement nommé rapporteur. La commission ne prendra d'ailleurs de décision qu'après avoir entendu M. Léon Say, préfet de la Seine.

(*Autre correspondance.*)

Versailles, 12 juillet.

Le gouvernement a remporté hier un véritable succès. L'amendement de M. Ducarre a été repoussé par cinquante-six voix de majorité. On ne saurait nier que ce vote a été un vote purement politique, et la droite, en soulignant par ses applaudissements quelques traits d'ailleurs très-courtois du discours de M. Deseilligny dirigés contre M. le président de la république, lui a bien ouvertement donné ce caractère. D'ailleurs, il suffit d'examiner attentivement la composition du scrutin. On trouve, parmi les députés qui ont voté pour l'amendement, un certain nombre de membres de la droite dont les opinions en matière économique se rapprochent absolument des opinions de M. Thiers, et parmi ceux qui ont voté contre, se trouvent beaucoup de députés de la gauche qui diffèrent d'opinion avec le président de la république.

Les monarchistes ont tourné afin de persévérer dans leur politique d'opposition agressive, ce que voyant les républicains ont fait le sacrifice de leurs convictions économiques afin d'affirmer leur confiance dans la politique du chef de l'Etat.

Parmi les membres de la droite qui ont voté contre M. Thiers se trouvent tous ceux qui ont fait partie de la délégation des bonnets à poil : MM. d'Audiffret Pasquier, de Kerdrel, de Broglie, Changarnier, de Cumont, Depeyre, Larochefoucauld, Saint-Marc Girardin.

M. le président de la république doit se rendre demain à la commission du budget chargée d'examiner le projet relatif à l'emprunt. Il a reçu hier le conseil de la Banque qui l'a engagé à faire la souscription le 25 et le 26. Le gouvernement, m'assure-t-on, ne serait pas éloigné de se ranger à cet avis.

Il a aujourd'hui en portefeuille 400 millions, et il aura dans une quinzaine de jours les cent millions complémentaires. Il se propose de verser ce demi-milliard aux Allemands dès que les baraquements seront prêts pour recevoir les troupes qui évacueront les deux premiers départements.

Le gouvernement doit demander à l'Assemblée la faculté pour la Banque d'accroître son émission soit de 200, soit de 400 millions.

M. Thiers donnera après-demain au général Sherman un dîner auquel sont invités tous les ministres.

M. Garcin, aide de camp du ministre de la guerre, passant ces jours-ci à Neufchâteau (Meurthe), a été attaqué par un individu qui d'abord l'a interpellé violemment et ensuite allait passer aux voies de fait, lorsqu'il a été arrêté. La cause de cette agression provient de ce que l'aide de camp du général de Cissey a déposé contre M. Millière devant la commission du 18 mars, et selon le prisonnier, il a été cause de la mort « de ce grand citoyen. » Ce sont les termes dont se serait servi l'individu qui a été arrêté.

Le rapporteur du projet de loi sur l'instruction primaire a modifié quelques points du projet de la commission sur les observations présentées par le ministre de l'instruction publique. Ce projet, malgré la correction de certaines erreurs et de certaines fautes de détails, reste dans le fond tel que je vous l'ai transmis.

M. le ministre de la guerre a donné hier un grand déjeuner au pavillon Henri IV, à Saint-Germain, à vingt-deux officiers. On a parlé longuement politique. D'après mes renseignements, qui me viennent d'un des convives, les officiers se seraient montrés dans leurs propos très-énergiquement résolus à défendre le gouvernement actuel et n'auraient pas été très-tendres pour les conspirateurs monarchiques.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Marseille, 11 juillet.

Il vient de se passer à Marseille un fait des plus regrettables. Avant-hier soir, au cirque de la Place centrale, le colonel d'un de nos régiments de ligne s'est complétement oublié envers un spectateur fort paisible et qui appartient à notre meilleur monde. Il y a eu échange de coups de canne; on s'est rendu chez le commissaire de police et, après enquête, après audition de témoins, il a été parfaitement établi que tous les torts étaient du côté de l'officier supérieur. Le général en a jugé ainsi puisqu'il a infligé une assez forte peine disciplinaire au colonel, qui gardera les arrêts durant plusieurs jours.

Mais voici le piquant de l'affaire.

Le procureur de la république, obéissant aux instructions du général, a fait appeler dans son cabinet les gérants de tous les journaux de Marseille et leur a recommandé de passer l'incident sous silence.

Cette invitation équivaut à une véritable défense et pas une de nos feuilles n'enfreindra la consigne. Mais le fait me paraît devoir être divulgué, et puisque le colonel a été reconnu coupable, je ne vois pas trop pourquoi le public ne serait pas instruit et de la faute et de la punition. Peut-être la peine de quelques jours d'arrêt paraîtra-t-elle trop légère pour un fait qui aurait exposé un *civil* à toutes les rigueurs du conseil de guerre. Mais c'est surtout la défense du procureur de la république qui me semble intempestive.

Les voleurs deviennent de plus en plus audacieux à Marseille. La nuit dernière d'habiles filous se sont introduits dans le riche magasin de M. Pollak, bijoutier, rue de la République, et ont soustrait pour plus de 401,000 fr. de bijoux, bagues, bracelets, montres d'or et d'argent. La justice informe. Trois commis, qui couchaient à l'arrière-magasin, n'ont rien entendu.

Deux passages du discours prononcé par M. Thiers, dans la séance du 11, ont particulièrement excité la colère de la droite. Nous croyons devoir les reproduire, d'après la sténographie du *Journal officiel* :

. . . .

J'ai vu établir des impôts, je les discute depuis plus de quarante ans, je les ai vu pratiquer. Eh bien! amenez-moi un employé des contributions, même sans emploi, quel que soit le régime qu'il ait servi, et demandez-lui... (Bruit).

Eh! messieurs, dans un pays où les révolutions ont laissé après elles, non pas seulement plus de princes qu'on n'en peut mettre sur le trône... (Rires et applaudissements à gauche. — Exclamations à droite.)

M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA. C'est du plus mauvais goût. (Rumeurs prolongées.)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Mais aussi plus de fonctionnaires que l'administration n'en peut utiliser...

M. PRINCETEAU. De prince, il n'y en a qu'un!

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN, au milieu du bruit. Les princes! Vous les avez renversés pour vous élever à leur place!

M. LE VICOMTE D'ABOVILLE. Avec un principe, il n'y aurait pas trop de princes?

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Je n'ai pas saisi les interruptions; j'y répondrais si je les avais entendues. J'ai entendu un bruit, je n'ai pas saisi la pensée. Mais croyez bien que je respecte tout ce qui est respectable...

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Il n'y paraît pas!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Alors vous comprenez bien mal ma pensée. Oui, messieurs, je respecte tout ce qui est respectable, surtout l'infortune, et je ne l'ai jamais outragée.

. . . .

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Je vais finir, messieurs, car je ne puis avoir aucun goût à continuer une argumentation aussi souvent interrompue.

Quant à moi, je persiste à croire qu'on ne pourra pas imaginer un jour qu'on ait supposé une matière imposable de 70 milliards dans notre pays, et quoi qu'on dise, qu'on m'interrompe ou non, je ne le croirai jamais.

Eh bien, votre base d'impôt est fausse, purement arbitraire, et je vous défie de venir déclarer ici, — — vous ne serez probablement pas interrompu autant que je l'ai été... (réclamations à droite), de venir déclarer de manière à persuader... (Interruption.)

Vous serez, dis-je, moins interrompu...

UN MEMBRE A DROITE. Encore!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Oui, je le répète.

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez donc, messieurs! On s'habitue à interrompre toutes les fois qu'on n'approuve pas un raisonnement; or, comme il y a toujours des désapprobateurs, il y a toujours des interrupteurs.

Il faut laisser discuter, et répondre ensuite. (Très-bien! très-bien!)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Et vous me permettrez de dire que, lorsque vous m'avez chargé d'un fardeau accablant. (Murmures sur quelques bancs à droite.) Ah! messieurs, quand vous m'avez chargé de ce fardeau, quand je m'épuise pour le supporter, et qu'ici, quand il faut vous sacrifier toutes mes convictions, je le fais, et je ne vous laisse pas même voir tous les sacrifices que je fais, car je pourrais vous dire, après tout, que je ne puis pas gouverner un pays où mes convictions ne sont pas partagées. Je ne vous le dis pas, et vous ne m'écoutez pas. (Rumeurs diverses.) J'ai le plus grand soin... (Interruptions nouvelles.)

Je ne songe pas un moment à invoquer le respect que vous devriez à la charge que vous avez mise sur mes épaules. Je ne songe pas à gêner votre liberté en disant quelle résolution je pourrais prendre. Je m'en abstiens; je vous laisse toute liberté, et je n'ai pas même celle de discuter! (Applaudissements sur quelques bancs à gauche.)

A DROITE. Personne n'interrompt!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. S'il y a une question politique là-dessous, qu'on la pose, et nous la traiterons pour elle-même. (Applaudissements à gauche.)

M. DE CLERCQ. Personne n'y songe.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Je cherche à vous laisser toute votre liberté. Je m'épuise ici sans aucun intérêt, — aucun, — que celui de remplir mes devoirs; je m'épuise à vous éclairer sur les impôts qu'on vous propose pour épargner des intérêts qui se défendent ici avec une opiniâtreté que, pour ma part, je déplore; je cherche à vous détourner d'accepter des impôts qui seraient un pas rétrograde indigne de la France, qui seraient un démenti donné à la perfection relative de nos lois fiscales; je veux vous préserver d'une illusion déplorable; je veux vous montrer où sont les sources véritables de revenus, et vous empêcher de puiser à des sources stériles en vous exposant — vous qui aurez voté, et non pas moi qui m'y oppose — à une impopularité désolante; je veux vous épargner tout cela, quand je n'y ai aucun intérêt; je m'épuise à faire pénétrer dans vos esprits ces raisonnements, et je suis interrompu à tout moment!

D'UN GRAND NOMBRE DE BANCS. Mais non! mais non!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. Eh bien, soit! je vais finir.

— Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que M. de Guilloutet (du mur de la vie privée) intentait un procès au préfet des Landes, M. de Sers, qui a empêché la distribution par la poste d'un paquet de brochures des conspirateurs bonapartistes.

Ces brochures ont été saisies non à Mont-de-Marsan, mais à Gabarret, chef-lieu du canton où réside le célèbre M. Guilloutet, expéditeur lui-même desdites brochures.

L'assignation de M. Guilloutet porte que le paquet a été remis au directeur des postes de Gabarret, qui a perçu le montant des droits, et qu'il a été arrêté à la poste par ordre de M. le préfet des Landes. Il est dit dans l'exploit d'assignation que l'acte de M. de Sers a causé au requérant un dommage réel.

Cette affaire est venue lundi en conciliation, un procès-verbal de non-conciliation a été dressé; elle viendra prochainement devant les juges compétents. On croit généralement à Mont-de-Marsan que l'avocat Grandperret soutiendra la demande de M. Guilloutet. (*Rép. franç.*)

—Dans la nuit de mardi à mercredi, une scène horrible se passait au domicile de M. Jean-François Perrin, riche cultivateur à Quitteur (Haute-Saône). Nous ne pouvons mieux la raconter qu'en reproduisant la déclaration que fait publiquement M. Perrin.

« A minuit, dit-il, je fus réveillé par le bruit du heurt d'un meuble. Je me levai précipitamment; après avoir fait quelques pas, je mis la main sur un individu qui s'était introduit dans ma chambre; je le saisis violemment à la gorge et le renversai en m'efforçant de l'étrangler. Cet homme me dit alors : « Lâche-moi donc, j'ai quelque chose à te dire. » Je reconnus la voix de Villotte et je répondis : Cette fois je te tiens et je vais te tuer. La lutte devint alors plus furieuse; plusieurs fois Villotte se releva. Arrivé à la cuisine, je saisis une petite bûche et l'en frappai à la tête; puis je m'armai du couvercle du fourneau et je lui en portai de nombreux coups. Enfin je pris une serpe pour l'achever, et je n'ai cessé de le frapper que quand j'ai vu qu'il était bien mort.

» Maintenant, si j'ai tué Villotte, c'était pour venger mon honneur. »

Immédiatement après avoir assouvi sa vengeance, M. Perrin se rendit chez le maire et lui fit la déclaration de ce qui venait de se passer. La justice avertie se rendit sur les lieux. Nous n'avons rien à dire de plus.

M. Perrin a été laissé en liberté.

(*Presse grayloise.*)

Bulletin de la bourse de Paris

12 *juillet.* — La reprise qui s'est faite hier vers la clôture était le résultat de rachats opérés par des vendeurs qui perdent l'espoir d'une forte baisse.

Aujourd'hui les impressions sont les mêmes.

On comprend qu'il n'y a pas moyen de tenter de réaliser des bénéfices à la baisse, et, d'un autre côté, la hausse est difficile en présence d'un emprunt dont les conditions ne sont pas connues et ne peuvent même être présumées.

Le mieux est d'attendre, et la spéculation, qui le comprend ainsi, se résigne à une inaction presque absolue.

On donne quelques ordres, autant pour ne pas en perdre l'habitude que pour essayer d'améliorer les position prises, heureux quand on y a gagné les frais de courtage.

Il en résulte la continuation modérée du mouvement commencé hier.

Au nombre des bruits qui courent, nous trouvons le prix probable du taux d'émission du nouveau 5 p. c. On parle de 85-25. C'est mieux qu'on n'espérait il y a huit jours, et cela justifie l'élévation des anciens titres de rente.

Mais c'est surtout à l'ennui de ne rien faire qu'il faut attribuer l'amélioration de ce jour qui, quoique réservée, fait pousser les hauts cris aux spéculateurs engagés à la baisse et surtout aux pessimistes par tempérament ou par dépit politique.

Le 3 p. c. a débuté à 53-95, précédent cours de clôture, et il s'est élevé à 54 25. Le 5 p. c. s'est négocié de 84-50 à 84 82 1/2.

Les primes sont demandées, mais les écarts ne se tendent pas considérablement.

Les valeurs financières restent en dehors de la reprise qui ne touchent que les rentes françaises et aussi, dans une mesure moindre, le 5 p. c. italien qu'on demande à 66-45.

Les valeurs de chemins de fer n'ont pas de mouvements sérieux. On n'offre pas, mais on n'achète pas non plus.

Le marché des valeurs industrielles n'est pas plus animé que celui des valeurs financières ou de chemins de fer.

Les obligations de la Ville de Paris se négocient à 244, cours offert.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Le savon royal de Thridace de Violet, parfumeur. Paris est le seul recommandé par les célébrités médicales, pour l'hygiène, la beauté et la fraîcheur de la peau. — Exiger la marque de fabrique *A la Reine des Abeilles*.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

12 *juillet.* — Le ton de la bourse, quoique loin de dénoter une grande activité, est beaucoup plus favorable que ces derniers jours. Il faut l'attribuer à la situation favorable de la Banque et aux nouvelles de l'amélioration des prix sur les différentes bourses du continent. Aujourd'hui, c'est le jour de clôture des ajustements de compte. On peut donc s'attendre à une reprise des affaires.

Les fonds anglais sont restés stationnaires et les valeurs publiques étrangères, bien que fermes, n'ont pas eu de hausse appréciable, par le caractère restreint de la spéculation.

Dans le marché des chemins de fer, les actions anglaises ont généralement haussé de 1/2 p. c. Les transactions sur ces valeurs sont très-actives, et l'on s'attend à ce que la publication des dividendes, comme dans le cas du chemin de fer du Sud-Est, imprimera une nouvelle impulsion à la hausse.

Rien de changé sur le marché des valeurs publiques américaines ni sur celui des actions de chemins de fer.

La demande d'escompte à la Banque et chez les changeurs a été assez importante, à cause des besoins de la bourse pour la liquidation des comptes. Cependant, l'argent est en assez grande abondance et le taux de l'escompte reste à 2 3/4 et 2 7/8 p. c.

On a coté les fonds anglais : le 3 p. c. consolidé 92 1/2 à 92 5/8 au comptant et 92 5/8 à terme.

Le 3 p. c. réduit et le nouveau font 92 5/8 à 92 3/4.

Le 4 p. c. de l'Inde, 106 1/2 à 107; dito 5 p. c., 109 à 109 1/2.

La rente française : le 3 p. c., 53 1/8 à 53 3/8; le 6 p. c. 1870, 97 3/4 à 98 1/4; le 5 p. c., 1 7/8 à 2 1/8 prime.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *samedi*, 13 *juillet*.

Le *Mémorial diplomatique*, paru ce matin, donne à entendre à l'occasion de la prochaine entrevue des empereurs d'Autriche et d'Allemagne, que l'accord règne entre les deux cabinets. La Prusse demande des garanties pour son *statu quo* territorial et l'Autriche désire maintenir sa place prééminente en Orient. L'Italie ferait partie de ce concert. L'Angleterre serait devenue une sorte de satellite de la Prusse.

VERSAILLES, *samedi*, 13 *juillet*.

L'Assemblée a adopté la première partie de la proposition de M. de Gaslonde, augmentant l'impôt sur les patentes de soixante centimes par franc.

L'Assemblée a rejeté, par 336 voix contre 309, la seconde partie augmentant l'impôt sur les portes et les fenêtres et la cote personnelle mobilière.

AIX, *vendredi*, 12 *juillet*.

Affaire de la bande de la Taille. — Aujourd'hui la cour a entendu les défenseurs de Garbano et Galetto, MM. Rougier et Mistral, qui ont véritablement ému l'auditoire.

Ils ont appuyé leur défense sur l'absence des preuves ou sur les dépositions de témoins autres que les révélations suspectes du coaccusé Ribetto.

Demain la cour entendra les trois autres défenseurs. Les plaidoiries finiront lundi. Le verdict sera probablement rendu dans la nuit du 15 au 16. La foule de curieux est toujours considérable.

---

habita un moment Victor Hugo, tout près de la maison romaine de l'avenue Montaigne, caprice du César déclassé jouant au Pompéien et dont on aperçoit les fresques et les murailles du haut de l'hôtel, M. Demidoff avait fait construire cette demeure toute de bronze et de marbre ou les caves sont des salles à manger et les antichambres des prétextes à sculptures de Mène ou de Cain. Il y a là des caprices de grand seigneur qui eussent fait pâmer un Balzac habile à enfanter des chimères dorées. La salle d'armes, décorée par Protais, avec ses ornements de chêne et ses fresques où ferraillent les *raffinés* de Louis XIII en pourpoints de soie blanche ou de velours noir; la salle de bain, aux ornements d'argent, et où il suffit de presser un bouton dans la muraille pour faire monter par un conduit quatre ou cinq espèces de liqueurs ou de vins, tout ici est étonnant et superbe. Et ce chef-d'œuvre de nid de *high life*, cette fantaisie devenue réalité, cette demeure où s'entrelacent les chiffres et les devises d'une famille serait acquis par le premier venu, par un passant, par un Mercadet enrichi peut-être qui jetterait bas les médaillons et trouverait que les fresques de Chaplin, de Protais et de Ricard ne valent pas une tenture de reps! Cela n'est point possible, et Paris gardera, je l'espère, cet hôtel intact et cet hôte habituel.

Ces ventes de palais ou de tableaux n'attirent d'ailleurs que peu de capitaux à l'heure qu'il est. Les capitaux disponibles attendent l'émission de l'emprunt pour trouver un placement. Quand on songe à tous les millions que la France a trouvés depuis deux ans et trouvera encore, on éprouve, à dire vrai, une sorte d'éblouissement. C'est l'hypertrophie du crédit. Pour peu que le monde dure encore longtemps et que les choses humaines suivent la progression directe de ces dernières années, on arrivera à des résultats inouïs. On verra des guerres où des millions d'hommes capituleront à la fois et verseront des dizaines de milliards avec la facilité de gens qui tirent un décime de leur poche de gilet. Songez qu'en 1814, Napoléon Ier proposa à l'agioteur Ouvrard d'emprunter deux cents millions pour rentrer en campagne et que Napoléon croyait alors commettre une imprudence ou tout au moins agir d'audace. Songez que le milliard d'indemnité, imposé à la France par l'invasion victorieuse de l'Europe semblait une épouvantable dette que le pays ne pourrait jamais parvenir à acquitter! Et aujourd'hui on se trouverait démesurément riche de n'avoir à payer que ce malheureux milliard.

C'est que le progrès s'exaspère décidément et prend le mors aux dents. Le monde moderne en arrive, dans ses combinaisons, aux choses cyclopéennes des mondes anciens. En matière d'argent, puisque nous en sommes là, il fut un temps où un roi de France qui s'appelait Louis XI, comptait et recomptait les quelques *sols* qu'il déboursait pour acheter « *de la graisse à cirer les bottes.* » Louis XI n'avait aucune idée des milliards futurs qu'on pourrait tirer, comme par une saignée, des veines de son bon peuple. Au temps de Mazarin, les Français payaient aussi, mais ils chantaient, chansonnaient et persifflaient le ministre. Aujourd'hui, on chante beaucoup moins, quoiqu'on paie bien davantage. C'est la folie du milliard : cette nation ouvre ses coffres, emprunte, s'endette et va travailler, comme un peuple de fourmis, pour payer sa gloire passée et sa situation présente.

Et voilà deux ans, elle pouvait croire à des années de paix et de labeur prospère. Il y a deux ans, à pareille heure, l'idée de guerre ne germait véritablement, ou plutôt ne commençait à s'épanouir, que dans les cerveaux de ceux qui la croyaient utile au salut de la dynastie impériale. Deux ans! Ce présent mois de juillet va ramener l'anniversaire de cette séance du Sénat où M. de Gramont déclara si élégamment que la patrie devait combattre et où M. Rouher en appela, devant le monde, à l'épée de la France — une épée qu'il avait pris soin de rouiller au Mexique. Triste anniversaire! Deux ans! Que de gens alors vivaient, qui sont morts et qu'on peut envier parce qu'ils reposent! Comme la nation française, quelque minée qu'elle fût par la décomposition, gardait encore de son prestige! Deux ans! Le poids écrasant de ces deux années, ou plutôt de la première de ces deux années, pèsera longtemps sur nos fronts.

L'expérience aura du moins servi à juger les hommes et à les peser à leur valeur exacte.

Quelques-uns, d'ailleurs, étaient jugés depuis longtemps. Le poëte Louis Bouilhet, un jour qu'il était à Compiègne, où l'on donnait *la Conjuration d'Amboise*, fut invité à passer la soirée de la représentation dans la loge de l'ex-prince impérial. Il se tint donc à côté du général Frossard, qui fut, comme on sait, précepteur du prince.

A un moment donné, Louis Bouilhet, assez timide et fort mal à l'aise, chercha cependant à dire quelque amabilité à son auditeur et, se penchant vers lui :

— Eh bien, dit-il en souriant, êtes-vous content, *mon prince*?

— On dit *prince*, fit aussitôt la voix du précepteur.

Et, comme Louis Bouilhet regardait, un peu étonné, le général Frossard.

— On dit : *prince*, répéta celui-ci brusquement.

Il paraît, ajoutait Bouilhet, lorsqu'il racontait cette historiette, il paraît que le *mon* était de trop. Mais, c'est égal, voilà un précepteur terriblement ferré sur les pronoms et les usages, et je souhaite, pour sa gloire et pour nous, qu'il soit aussi solide sur la stratégie!

La leçon que le poëte normand venait de recevoir, il l'eût d'ailleurs évitée en ne prenant point le train pour Compiègne.

M. Gounod, lui, a fait mieux. Il a pris le train pour l'Angleterre. Le bruit a même couru qu'il s'était fait naturaliser anglais, ce qui me paraît impossible, mais ce qu'on eût aimé à voir démentir par lui-même. M. Gounod a sans doute cru qu'il était inutile de se défendre d'une telle désertion. Presque en même temps que ce bruit courait, un des collaborateurs de Gounod, Michel Carré, mourait, comme vient de mourir aussi le marquis de Foudras, car, pour un peu, notre causerie tournerait facilement aujourd'hui à l'énumération nécrologique. Jamais le mot tant de fois cité du maréchal Soult : « On bat le rappel là-haut » n'a été si vrai que cette fois.

Il y avait un poëte dans ce Michel Carré qui, après avoir rêvé les triomphes littéraires, les succès de la rime et de la fantaisie, se contenta de devenir et de rester un *parolier*, comme on dit, le faiseur de canevas où le musicien coud sa musique. Les amateurs de raretés bibliographiques pourront rechercher le volume de vers que Michel Carré publia en 1841, à vingt et un ans, en plein rêve, et qui s'appelle *Folles rimes*. C'est charmant et, en toute conscience, on prendrait parfois l'auteur pour un Musset plus tapageur encore et qui ferait l'école buissonnière. La *Ballade à la Mouche* de Michel Carré vaut parfois la fameuse *Ballade à la Lune*. C'est le même ton leste, sautillant, vif et spirituel :

Dans quelle brise amie
Mouche au corsage noir,
Ma mie,
Voyages-tu ce soir?

Où t'en vas-tu si vite?
Quel feu dans l'air bruni
T'invite
A déserter ton nid?

... Quelle était ta pensée
Quand tu t'es à ma voix
Posée
Joueuse entre mes doigts?

Et cela continue alerte, séduisant, pendant quatre ou cinq pages qui sont des plus délicates et des plus fraîches. Rien d'orgueilleux dans ce joli volume. Michel Carré disait de sa muse sans ambition : *C'est la grisette au Parnasse.* Hélas, il la délaissa un peu trop tôt la grisette, et on la vit jeter son bonnet blanc par-dessus les frises du théâtre. Le fantaisiste devint un producteur. Il traduisit, imita, agença, mit en scène. Il demeura un homme de talent et ne pouvait jamais être qu'un homme de cœur. Mais la fantaisie de jeunesse n'était plus là, le papillon avait fui, et c'est pourtant cette chose légère et cette fusée de la vingtième année, ce petit volume des *Folles Rimes* qui assure un coin à part et très-choisi à Michel Carré parmi les *poetæ minores* de ce temps.

Ce n'est pas avec cela qu'on a son nom au coin des rues et qu'on enchaîne à jamais la gloire. Mais c'est déjà joli qu'une *gloriette* quand on n'a pas trop de gloriole. Les plaques émaillées appartiennent à de plus illustres, et voilà justement que le conseil municipal parisien a écouté le travail de son rapporteur sur le baptême nouveau des rues dont je vous parlais dernièrement. Nous aurons donc une rue Alexandre Dumas. Celle-ci me paraît placée un peu loin : à Charonne. Le nom du commandant Franchetti, tombé à Champigny, remplacera celui de Saint-Arnaud, qui ne sut pas bien vivre, mais qui sut bien mourir. On a bien fait de trouver une rue où inscrire le nom de l'acteur Seveste (une sorte de Got futur) qui, lieutenant dans les carabiniers parisiens, eut la jambe brisée à Buzenval. Le nom du maréchal Magnan sera effacé aussi de sa plaque et remplacé par celui de Dussoubs.

Dussoubs est un nom presque obscur, illustré par la mort. Deux frères le portaient, tous deux limousins, Gaston et Denis. Celui-ci était le plus jeune. D'un républicanisme ardent, il était à la fois très beau et très-brave. On le voyait, à Limoges, passer la tête haute et dire à la façon de Marie-Joseph Chénier après Thermidor, en montrant son col nu : — « Ce cou sera beau pour monter à l'échafaud. » Sans doute, il croyait sourire en répétant ces mots d'ordinaire. L'avenir lui réservait pourtant cette mort qu'il semblait souhaiter.

L'aîné des deux frères, Gaston Dussoubs, fut envoyé avec Théodore Bac, à l'Assemblée nationale, et Denis suivit à Paris son frère. Lorsque le coup d'Etat de décembre dispersa l'Assemblée, lorsque le futur César emprisonna et fusilla la loi dans la personne de ses représentants, Denis Dussoubs, emporté par sa colère, ceignit l'écharpe tricolore de son frère et, revêtu de ces insignes du représentant, il descendit dans la rue, appelant le peuple à la résistance.

L'histoire a douloureusement raconté l'attitude du peuple dans ces journées de deuil. Baudin mourut pour les vingt-cinq francs qu'on lui reprochait amèrement.

La renommée s'est, depuis ce temps, emparée de sa mémoire, mais Dussoubs est plus oublié. Il mourut un des derniers après avoir combattu jusqu'au bout sur la barricade de la rue Montorgueil, la dernière.

Ce mot de barricade est devenu sinistre depuis que certains chefs de la Commune, plus habitués à fuir qu'à combattre, ont déshonoré jusqu'au Dictionnaire. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à de certaines heures (et ces heures sonnaient au mois de décembre 1851) le droit et la loi peuvent n'avoir pour suprême citadelle et pour dernier rempart que ce tas de pavés où Schœlcher montre sa poitrine, où Baudin tombe et où Dussoubs se tient debout.

La bataille était perdue. L'Elysée triomphait de Paris. Le crime allait devenir empire. Denis Dussoubs et vingt-cinq ou trente républicains se tenaient encore, le fusil au poing, sur les pavés de la rue Montorgueil. Se tenant droit et relevant sa haute taille, Dussoubs se dressait sur la barricade et voulait haranguer les soldats. Une décharge qui le cribla de balles le précipita, sanglant, sur le tas de pavés. Son cri de mort avait été : Vive la république! Il fut le signal de la séparation pour le dernier comité de résistance établi dans Paris.

Les chefs de la dernière guerre civile ont une autre façon de finir et nous avons lu avec stupéfaction la lettre d'un des chefs de la Commune qui ne craint pas d'avouer que dans de telles luttes, si l'on désespère de la victoire, il ne faut pas hésiter à prendre la fuite. C'est une conclusion pratique à laquelle nous préférons la résolution ou la folie de ceux qui savent mourir.

Paris aura aussi une rue Diderot, une rue de la Boétie et une rue de Phalsbourg. Il est évident que, s'il faut s'en rapporter à l'enseigne, l'esprit public fait du chemin et avance pas à pas. Boétie, l'auteur de cet admirable traité de la *Servitude volontaire*, et Diderot, la tête la plus vaste du siècle dernier, ne sont donc plus proscrit, et je ne peux croire que cette petite mise en lumière ne leur recrute quelques lecteurs. L'âme humaine et la conscience française y gagneraient certes, car je ne connais point, dans l'ordre moral, de cœurs mieux placés et de cerveaux plus puissants que ces deux hommes, nés en des temps et des lieux si divers. La Boétie a consolé par sa mâle amertume tous ceux qui ont pu voir un peuple entier volontairement courbé sous une tyrannie. Diderot a fait, avec *l'Encyclopédie*, Gœthe qui, à son tour, fit l'Allemagne. Il est bon, on le voit, de remettre au premier plan de tels caractères et de tels esprits.

Ceux-là sont vraiment des Français, sans alliage, sans croisement malsain, de la bonne et forte race, tête bouillante et pensive, cœur chaud et âme vibrante. Lorsque Diderot écrit à Mme Rolland, il lui dit en post-scriptum : « *Partout où vous trouverez des blancs, dans cette lettre, lisez que je vous aime.* » Un homme se peint dans un tel mot. C'est aussi de même que la Boétie eût écrit à Montaigne. Car ces deux penseurs sont surtout des êtres aimants, et voilà pourquoi je dis qu'ils sont de bons et vrais fils de France.

Je ne serais pourtant pas étonné que la presse gagée, qui cherche des motifs d'opposition contre la république, et cela, quelle ingéniosité! jusque dans le nouveau shako des hussards, ne trouvât le moyen de protester contre Denis Diderot et Etienne de la Boétie. Pauvres protestations dont la vanité fait moins de bruit qu'un caillou qui tombe à l'eau! Mais tant de cailloux répétés finissent par agacer — surtout quand on connaît les mains qui les lancent. Une chose me console dans le spectacle quotidien de la presse, c'est la colère des bonapartistes. Ils se fâchent, donc leurs espoirs reculent. Mais aussi pourquoi s'obstiner à demeurer bonapartiste quand il serait si facile d'être Français!

Je m'éloigne des rues de Paris et de leurs noms nouveaux, mais j'y reviens. Il paraît qu'on n'a décidément pas voulu donner à la rue du Montparnasse le nom de Sainte-Beuve. M. Cantagrel a répondu que ce nom était celui d'un sénateur de l'empire. En vérité, mais Sainte-Beuve fut si peu sénateur et il fit, au profit de toute liberté, un tel usage de la tribune du Sénat, qu'on pouvait bien, je pense, sauter par-dessus un tel souvenir. Le libre-penseur et le franc-parleur ont depuis longtemps fait oublier le journaliste du *Constitutionnel* et l'hôte du Luxembourg.

La rue du Montparnasse gardera donc son vieux nom classique, mais, en dépit de M. de Cantagrel, elle sera toujours la rue qu'habita Sainte-Beuve. Le nom lui manque : le renom lui reste.

JULES CLARETIE.

Ayuntamiento de Madrid

Angleterre.

LONDRES, *samedi*, 13 *juillet*.

La Reine a accordé au prince impérial français la permission d'entrer à l'Académie militaire royale de Woolwich.

PLYMOUTH, *samedi*, 13 *juillet*.

Des nouvelles reçues des Indes occidentales constatent que les vaisseaux de guerre *le Château Renard* était à Saint-Thomas et *la Magicienne* à Barbades.

Une proclamation du Président de Haïti, relative à la saisie de ces vaisseaux de guerre par des frégates allemandes, dit, que par suite de cette saisie non provoquée et inattendue, la république de Haïti a été forcée de payer les 3,000 livres sterling demandées, mais elle proteste énergiquement contre cet acte arbitraire.

Europe centrale.

BERLIN, *samedi*, 13 *juillet*.

L'ambassadeur d'Angleterre, M. Russel et sa femme, sont partis la nuit dernière pour se rendre à Carlsbad.

Italie.

ROME, *vendredi*, 12 *juillet*.

Les dernières nouvelles de Constantinople en ce qui concerne les affaires arméniennes ne sont pas très-bonnes.

Le gouvernement turc a pris de nouveau une attitude hostile. Il aurait résolu d'exiler M. Hassoun; il voudrait cependant que ce prélat partit de son plein gré sans faire d'éclat. M. Hassoun déclare qu'il ne cédera qu'à la force. L'ambassadeur de France fait de grands efforts pour persuader à la Porte de modifier sa décision.

Le Pape a fait remettre à M. Hassoun un magnifique calice.

Russie.

ST-PÉTERSBOURG, *vendredi*, 12 *juillet*.

Change sur Londres, 32 9/16; id. Hambourg, 29 7/16; id. Amsterdam, 163 5/8; id. Paris, 345 0/0; Lots russes 1864, 144 3/4; id. 1866, 143 1/4; Impériales, 609 0/0; Actions chemins de fer russes, 141 1/4.

Péninsule ibérique.

MADRID, *vendredi*, 12 *juillet*.

La *Correspondencia* dit que le gouvernement n'a pas connaissance que le gouvernement français ait invité don Carlos à quitter la France.

On ignore où se trouve don Carlos.

On croit qu'il demeure chez un légitimiste, près de la frontière.

La *Correspondencia* dément le bruit de la nomination de Cordoba comme capitaine général de Cuba et de son remplacement au ministère de la guerre par le général Moriones.

La *Gazette officielle* publie des décrets chargeant M. Sanz de l'interim du ministère de la justice pendant l'absence de M. Montero Rios.

Orient.

ALEXANDRIE, *mercredi*, 10 *juillet*.

Une querelle a eu lieu hier entre le consul général américain, le colonel Butler et son secrétaire M. Wadley, d'un côté, et les officiers confédérés au service du khédive, les généraux Lovina et Reynolds, et le major Campbell, de l'autre. Des coups de pistolet ont été échangés; le major Campbell a été blessé. Le consul américain soutient que l'affaire était une tentative d'assassinat préméditée à son égard.

Outre-Mer

NEW-YORK, *vendredi*, 12 *juillet*.

Les processions de protestants irlandais, qui ont causé de grands désordres l'année dernière, ont eu lieu aujourd'hui tranquillement ici, à Philadelphie et dans d'autres villes.

La maladie qui a envahi le coton cause de grands dégâts dans les Etats du Sud.

M. Greeley a formellement accepté la candidature qui lui a été offerte par la convention de Baltimore.

NEW-YORK, *vendredi*, 12 *juillet*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 114 0/0; plus haut prix, 114 0/0; plus bas, 113 3/4; change en or sur Londres, 110 0/0; id. sur Paris, 520 0/0; 5/20 bons américains (1885), 115 3/4; 5 p. c. id. (1871), 113 3/4; actions du chemin de fer illinois, 137 1/2; id. Erié, 54 0/0; Chicago, 00 0/0; Central Pacific, 102 0/0; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 24 1/2.

Bulletin des bourses.

AMSTERDAM, 13 *juillet*. — Aut. rente pap. mai. 57 3/8. — Id argent, janv., 64 0/0. — Lots autr. (1860), 000 0/0. — Id. (1864), 155 0/0. — Lots hongr. (1870), 115 1/2. — Consolidés turcs (1865), 51 13/16. — 5/20 bons américains (1882), 97 7/8. — Espagne intér. 25 1/2. — Id. extér. (1869), 29 11/16 — Id., différée 00 0/0. — Pays-Bas, 2 1/2, 56 00/00. — Mexic., 00 0/0. — Changes: Londres, 00-00 0/0; Paris, 00 0/0; Francf., 000 0/0; Hamb., 00 0/00. — Pérou, 76 15/16. — Ottoman, 150 0/0. — Portugais, 41 13/16. — Banque hollandaise, 000 0.0 à 000 0/0.

LONDRES, 13 *juillet*. — Consol. angl. 92 5/8 à 92 3/4. — 5/20 bons amér. 1882 91 1/8 à 91 3/8. — Chem. de fer Illinois, act. 000 0/0 à 000 0/0. — Id. Erié, act 43 3/8 à 43 1/2 — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 51 3/8 à 51 1/2. — Id., 1869, 61 7/8 à 62 0/0. — Espagnol, 1869, 28 7/8 à 29 0/0. — 5 p. c. italien. 65 3/4 à 66 0/0. — Chem de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 19 0/0 à 20 0/0. — Namur-Liége 00 0 0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 0/0 à 17 1/4. — Lombards, 18 3/4 à 18 7/8. — 5 p. c. français, 2 1/2 à 2 3/4 — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0. — Pérou, 00 0/0 à 00 0/0. — Change : sur Paris, 25-90; sur Hambourg, 00-00 0/0; sur Anvers, 00-00 — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 00 0/0 à 00 0/0; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Futur emprunt, 0 0/0 à 0 0/0.

—

LIVERPOOL, 13 *juillet*. — *Cotons*. — Clôture : Marché lourd sans changement.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 10,000 balles, dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation.

Orléans, pas dessous bon ordinaire, livraison août, 11 1/8; pas dessous low middling, 11.

—

VIENNE. — Crédit mob. autr., 328-30. — Lots autr. (1860), 104-50. — Id. (1864), 145-00. — Autriche, rente papier, 64-35. — Napoléons d'or, 8-87 0/0.

BERLIN, 13 *juillet*. — Autr. rente pap. 58 3/4. — Id. argent 64 7/8. — Lots autr., 1860, 94 1/2 — Id. 1864, 88 3/4 — Créd. mob. aut. 198 5/8. — Chem. de fer aut. 202 3/4. — Id. Lombard 125 7/8. — Turcs, 1865, 51 5/8. — 5 p. c. Italiens 66 1/2 — 5/20 bons amér. 1882, 96 3/4. — Change: Amsterdam 139 5/8. — Paris, 80 1/6. — Londres 6-22 0/0. — Belgique 79 5/6. — Actions Banq. centr. anvers., 106 1/2. — Vienne 89 7/8. — Saint-Pétersbourg 90 1/4

BERLIN, 13 *juillet*. — Seigle, juillet, 52 1/2; sept.-oct., 51 1/2 — Froment, juillet 85 0/0; sept.-oct., 74 3/4. — Huile de colza, juillet, 23 3/4; sept.-octob., 24 1/6; avril-mai, 00 0/0.

FRANCFORT, 13 *juillet*. — Chem. de fer Lombards, 221 0/0. — Autriche, rente argent, janvier, 64 5/8. — Id., papier, mai, 58 1/8. — Lots autrichien (1860), 94 1/8. — Id. (1864), 159 3/4. — Créd. mob. autrich. 348 0/0. — Ch. de fer autric. 355 1/2. — Lots hongrois (1870) 104 0/0. — 5/20 bons américains (1882) 96 1/4. — Change sur Londres, 118 3/8. — Id. sur Paris, 93 5/8. — Id. sur Amsterdam, 98 3/16. — Id. sur Vienne, 105 7/8. — Id. sur Hamb., 87 1/8. — 5 p. c. français 1871, 83 3/4. — Banque bruxelloise, 104 3/4. — Actions. Banq. centr. anvers., 106 1/4. — Banque franco-hollandaise, 109-00.

Bourses du jour. — Cours d'ouverture du 13.

PARIS. — 5 p. c. français, 85-05 0/0. — 3 p. c. rente à terme, 54-55 0/0. — Crédit mob. français, 000-00. — Emprunt italien 5 p. c., 66-75. — Romains, 00-00. — Consolidés turcs, 52-15. — Chemins de fer autrichiens, 760-00 — Lots turcs, 000 0/0. — Chemins de fer lombards, 478 00. — 6 p.c. américains, 1882, 000 0/0. — 3 p. c. espagnol, int., 24 7/8: 1 p. c. id. différée, 00-00; 3 p. c. id. ext. 1869, 28 15/16. — Crédit foncier français, 000-00. — Ville de Paris, 1871. 000 0/0. — Société Générale, 000-00. — Morgan, 000-00. — Nouvel emprunt, 1-80 prime.

PARIS, 13 *juillet*. — Huile de colza (100 kilogr., courant mois, 88-00; id. août, 88-50; 4 derniers mois, 90-50; 4 premiers mois, 92-00; huile de lin courant mois, 101-50; août, 99-00; 4 derniers mois, 96-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 73-25; août, 69-00; 4 dern. mois, 61-25.

SESSION DES CONSEILS PROVINCIAUX.

Anvers.

Séance du 11 juillet.

L'assemblée a abordé la discussion de son budget pour 1873.

Liége.

Séance du 11 juillet.

Le conseil reçoit communication d'une proposition ayant pour objet l'application à cinq routes déterminées de la loi de 1866, abolition du droit de barrière sur les routes de l'Etat.

Après discussion, la proposition est renvoyée à la 5me commission.

TRIBUNAUX.

Cour d'appel de Bruxelles (4e chambre).

Audience du 13 juillet.

(Présidence de M. VANDEN EYNDE).

AFFAIRE DE LA MAISON DE SANTÉ D'EVERE. — COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES. — HOMICIDE PAR IMPRUDENCE OU NÉGLIGENCE. — FAUX EN ÉCRITURE PUBLIQUE.

Toute cette audience, qui s'est prolongée jusque vers trois heures, a été remplie par le réquisitoire de M. Bosch, avocat général, qui a conclu finalement à la confirmation pure et simple du jugement à l'égard de tous les prévenus.

M. le président a annoncé que l'affaire était continuée à jeudi prochain, à dix heures.

La cour d'appel de Bruxelles, chambre des mises en accusation, vient de renvoyer devant les assises de la province de Hainaut les nommés : Irmat-Joseph Calonne, âgé de 22 ans, journalier, né et demeurant à Calleville; Marie-Sylvie Barbieux, âgée de 40 ans, veuve de Hubert Plamont, cultivatrice, et J.-B. Mariaule, âgé de 26 ans, tous deux nés et demeurant à Willaupuis, accusés d'avoir, en cette dernière commune, le 25 février 1872, comme coauteurs, volontairement, avec intention de donner la mort et avec préméditation, commis un homicide sur la personne de Hubert Plamont, époux de la seconde inculpée.

— La 6e chambre du tribunal de 1re instance de Bruxelles, qui a siégé pour la première fois aujourd'hui, est composée provisoirement de MM. Jules Delecourt, juge, faisant fonctions de président; De Selliers de Morainville, juge, et Convert, juge suppléant; de M. de Brauwer, substitut du procureur du roi; Klinkers, greffier.

Cette chambre siége dans la salle d'audience du rez-de-chaussée, sous le tribunal de commerce, les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine et s'occupe d'affaires correctionnelles.

Etat civil de Bruxelles.

DÉCÈS, *déclarations du* 13. — Martin, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix commémorative, major pensionné, 70 ans, époux Finet, rue aux Laines. — Charels, menuisier, 49 ans, veuf Pennie, époux Kumps, rue Granvelle. — Sterckx, cuisinier, 43 ans, rue du Pachéco. — Wohlsein, servante, 22 ans, id. — Van Erp, 9 ans, rue Haute. — Michiels, journalier, 40 ans, époux Vanopenbergh, id. — Willems, 30 ans, épouse Straatman, fripier, id. — Six enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

HASSELT, 12 *juillet*. — (Correspond. particulière de l'*Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 35-00, baisse 1-00; seigle, 20-00, baisse 1-50; avoine, 15-50, hausse 0-50; orge, 17-00, baisse 0-80; pommes de terre, 10-00, baisse 0-50; beurre, 2-50, hausse 0-10; genièvre, l'hectol., 97-00, hausse 0-00.

POPERINGHE, 12 *juillet*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, l'hect. fr. 00-00, hausse 0-00; seigle, 00-00, baisse 0-00; avoine, 0-00, baisse 0-00; pommes de terre, les 100 kil.; fr. 10-00, hausse 0-00; beurre, le kilog., 3-50, baisse 0-10.

Houblon, les 50 kil., fr. 000-00 à 000-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 13 *juillet*.

Cuirs — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

Cuirs secs.

G. A. Daste.	750	B.-A., v/s 1/2 b/fs, 20/72 livres,	fr. 136.
Bestel.	160 »	Patag. » 11 3/4 k.,	fr. 132.
	27 »	» » 18 1/2 k.,	fr. 120.
N° 201.	328 »	v/s, 3/8 b/fs, 10 1/5 k.,	fr. 138.
— 197.	662 »	Ros., v/s 3/4 b/s, 11 7/8,	fr. 128.

Cuirs salés.

Du n° 43.	500	Urug., v/s, 20/25 k.,	fr. 81.
Creterion.	254 »	b/fs av., 25/32,	fr. 80.
	800 »	» 32/40,	fr. 84.
	48 »	» av., 32/40,	fr. 80.
	39 »	» A. 32/40,	fr. 77.
Struve.	54 »	» A. 32/40,	fr. 80.
Shipperdess.	160 »	» » 20/25 k.,	fr. 84 1/2.
	800 »	» » 25/32 k.,	fr. 84 1/2.
Creterion.	190 »	» av.,	fr. 77.
Halley.	400	M.-V. mat., v/s, 20/26 k.,	fr. 77.
Creterion.	59	Urug. v/s, 22 2/5 k.,	fr. 84.

Cafés. — Marché fermement tenu. Nous n'avons pas connaissance d'affaires de premières mains.

Laines. — Marché en bonne demande. On a vendu aujourd'hui 514 b. Plata suint et 100 b. Afrique.

Saindoux. — Marché sans affaires. La marque Wilcox disp. est offerte de fl. 24 à 1/8 entr., par 50 kilos.

Salaisons. — Marché soutenu sans affaires importantes. On cote long middles disp. fr. 89/90 entr. et short middles disp. fr. 92 entr. les 100 kilos. Quelques centaines de caisses ont été traitées dans ces prix.

Riz. — Marché sans changement. On a fait 250 balles Arracan.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible	fr. 00 00	» 00 00
— — sur juillet.....	fr. 00 00	» 00 00
— — 4 mois d'octob.	fr. 64 00	» 00 00

Céréales. — Les froments ont été assez bien demandés pour la consommation, et les prix sont en tendance meilleure, toutefois sans accuser des changements notables. On a payé : Danois, 34, 35 1/8. Ce dernier prix a été payé pour une partie de 1,400 hect. de première qualité. Chili, 34 1/2, 34 3/4; blanc d'Amérique, 35; Dantzig, 33 1/4; Polish, 29 3/4, 31; Danube, 24.

Les seigles sont faibles. Le français a été cédé à fr. 18 1/2; Galatz, 18 à 17; Saint-Pétersbourg, 16 1/4.

Les orges et les avoines restent stationnaires.

La graine de lin de la mer Noire est toujours présentée de fr. 39 1/2 à 40 et ne rencontre que de rares acheteurs.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	45 — à — —	45 — à — —
Courant............	45 — » — —	45 — » — —
Août............	45 — » — —	45 1/2 » — —
Septembre.........	46 — » — —	46 — » — —
Octobre............	— — » — —	46 1/2 » — —
3 derniers mois.....	47 — » — —	47 1/2 » — —
4 derniers mois.....	46 1/2 » — —	47 — » — —

Marché soutenu.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 11. — Le st. angl. *Victor*, c. Dixon, de Londres, avec diverses marchandises.

Le st. angl. *Nestor*, c. Bearman, de Londres, avec diverses marchandises.

Le st. franç. *Lionne*, c. Chéron, du Havre, avec diverses marchandises.

Le st. angl. *Leeds*, c. Hawkins, de Grimsby, avec div. march. et 40 passagers.

Le 3-m. am. *Kit Carson*, c. Spence, de Mexillones, avec guano.

Le brick russe *Unto*, c. Tabelle, de New-York, avec div. march.

Le brick fr. *Duquesne*, c. Lefèvre, de Carloforte, avec minerai.

La goël fr. *Sarcelle*, c. Delorme, de Tinamayor, avec minerai.

La goël. angl. *Ann Turgoose*, c. Blackburn, de Par, avec terre à porcelaine.

— DU 12. — La goël. dan. *Dania*, c. Petersen, de Wismar, avec froment.

Le st. angl. *Glenmore*, c. Wilson, de Middlesbro, avec fer.

Le st. angl. *Warkworth*, c. Biggs, de Warkworth, avec charbons.

Le st. angl. *Alster*, c. Marshall, de Hull, avec div. march. et 14 passagers.

Le st. angl. *Moselle*, c. Philipps, de Londres, avec diverses marchandises et 100 passagers.

Le st. angl. *Times*, c. Fulton, de Leith, avec diverses marchandises.

Le st. angl. *Sumus*, c. Smith, de Middlesbro, avec fer.

Le st. angl. *Annie*, c. Wright, de Goole, avec diverses marchandises et 10 passagers.

Le st. angl. *Fitz William*, c. Readshaw, de Middlesbro, avec fer.

DÉPARTS DU 11. — Le st. angl. *Zealous*, c. Laurence, pour Harwich, ch.

Le st. angl. *Eagles Cliffe* n° 2, c. Pestgate, pour Middlesbro, sur lest.

La barque angl. *Lydia*, c. Scovill, pr New-York, ch.

— DU 12. — Le st. suéd. *Sven Renstrom*, c. Matern, pour Gothembourg, ch.

Le st. belge *La Flandre*, c. Carlson, pr Dublin, ch.

La barq. norw. *Widar*, c. Olsen, à l'aventure, s./l.

La barq. norw. *Bona Fide*, c. Olsen, à l'aventure, s/lest.

La goëlette norw. *Sandoen*, c. Nielsen, pour Newcastle, s/lest.

La goëlette russe *Toni*, c. Tehlert, pour l'Angleterre, s/lest.

La goëlette française *Auguste Anna*, c. Lehuédé, pour Swansea, ch.

La goëlette française *Saint-Paul*, c. Jacquillot, pour Sannesund, s/lest.

La goëlette franç. *Jenne Noëmi*, c. Guilloux, pour Sunderland, ch.

Le brick fr. *Splendide*, c. Leret, pour Gênes, ch.

Le brick angl. *Shepperdes*, c. Binch, pour Shields, s/lest.

Le brick angl. *Critorion*, c. Menneur, pour Shields, sur lest.

La barque angl. *Satellite*, c. Jones, pour l'Angleterre, sur lest.

La goël. angl. *Jane Knox*, c. Smith, pour Southampton, ch.

La goël. angl. *Storm Nymph*, c. Philipp, pour Gloucester, ch.

Le yacht angl. *Bird*, c. Parrott, pour l'Angleterre, sur lest.

Le st. angl. *Orion*, c. Rian, pour Londres, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LONDRES, 12 *juillet*. — *Céréales*. — Le temps continue à être orageux et son influence se fait sentir sur le marché par une plus grande fermeté dans les prix.

Blé. — L'approvisionnement en blé anglais est modéré et il est peu considérable en grains de l'étranger. Le blanc comme le roux, s'écoule lentement et reste au même taux que lundi dernier.

Orge. — On a vendu très-peu d'orge au prix de la semaine dernière.

Avoine. — L'approvisionnement était assez considérable, mais les transactions ont été restreintes et au même taux.

Maïs. — Le maïs se vend lentement, sans varier dans sa valeur.

Il en est de même de la féverolle et des pois.

Le marché aux farines est inactif. Les prix y sont restés les mêmes.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses*

HAVRE, 12 *juillet*. — Malgré des avis plus encourageants de Liverpool, notre marché aux *cotons* reste fort languissant, sans changement, toutefois, dans les cours. Les ventes notées jusqu'à quatre heures n'ont point dépassé, en somme, 220 balles, la totalité en disponible.

A terme, par contre, grâce aux meilleures nouvelles d'Angleterre, les affaires ont retrouvé plus de mouvement, avec reprise dans les cours. C'est ainsi que l'on a traité, depuis hier, divers lots de low middling New-Orléans échelonnés de septembre à octobre, à fr. 130.

Les courtiers, en revisant la cote cette après-midi sur place, l'ont réduite, presque pour toutes sortes, de fr. 1 à 2. Le très-ordinaire New-Orleans ressort ainsi à fr. 134, et le bon ordinaire, en Oomra, à fr. 97; en Tinnevelly, à fr. 95; en Madras, à fr. 88, et en Bengale, à fr. 68.

Les *cafés* n'ont donné lieu à aucune nouvelle affaire de gré à gré.

Les *suifs* restent faibles et négligés; toutefois, il est sorti du marché, 84 fûts d'Amérique, Western, cédés à fr. 50 les 50 kil.

LONDRES, 12 *juillet*. — *Sucres*. — La demande est toujours inactive et il n'a été vendu que 87 tonneaux provenant des Antilles anglaises. Antigoa fr. 75 à 77-50. 30 boucauts de Porto-Rico à fr. 85 et 90; 500 tonnes Manille brut, non encore débarqué, à fr. 62-50. Les raffinés s'écoulent aussi lentement et leurs prix n'ont pas subi de variation.

Huiles. — On a vendu l'huile de lin sur place fr. 90 à 90-60; de septembre à décembre, fr. 85-60. L'huile de navette anglaise brune sur place et de juillet à août, fr. 93-75; de septembre à décembre, fr. 95; raffinée, fr. 98-75; étrangère, fr. 100. L'huile de coton raffinée, fr. 80 et 80-60.

L'huile de pétrole d'Amérique s'est vendu de 1 sh. 4 d. à 1 sh. 4 1/2 le gallon.

L'essence de térébenthine d'Amérique de fr. 87-50 à 88-15.

Suifs. — Le marché a été ferme. On a coté Pétersbourg Y. C. sur place, fr. 108-15 les 100 kil. les 1871, et fr. 115 les 1872; d'octobre à décembre fr. 118 15 à 118-75.

LONDRES, 12 *juillet*. — *Laines*. — Il y avait un assez grand nombre d'acheteurs à la vente du 11, et les enchères ont été soutenues, sans qu'il y ait eu de changement matériel dans les prix. MM. Hughes et fils ont mis en vente 6,500 balles. 852 de Queensland, 282 de Sydney, 2,063 de Port-Philippe, 861 de la terre de Van Diemen, 228 d'Adelaïde, 793 de la Nouvelle-Zélande, 836 de la rivière du Cygne et 597 du Cap. La vente, jusqu'à ce jour, s'est élevée à environ 100,000 balles. La prochaine saison de vente s'ouvrira le 12 septembre et la dernière de l'année commencera le 21 novembre.

Beaucoup de manufacturiers n'écoulant rien, arrêtent leurs métiers. Il n'arrive des commandes ni pour l'intérieur ni pour l'étranger, et les prix ont une tendance à la baisse.

Charbons, fers et métaux.

SAINT-DIZIER, 12 *juillet*. — Le marché métallurgique ne perd pas de son animation et augmente même en fermeté; mais nous n'avons pas, à proprement dire, de hausse à noter. Il se traite bien quelques affaires à des cours supérieurs à ceux que nous avons indiqués, mais c'est l'exception et, nous l'avons dit, quand le client veut être servi immédiatement.

A Saint-Dizier, nous voyons toujours une activité très-grande et les ordres arrivent très-suivis. Fers aux coke laminés, 300; id. au bois, 320-335 suivant les usines; fers martelés, 310-320 fr.

Les petits ronds, la pointe et les fils de fer jouissent d'une même faveur, demandes abondantes, prix fermes, sans changement.

On continue à remarquer dans les fonderies un travail abondant qu'il est très-rare de constater en cette saison; la plupart des usines n'ont pas assez de mouleurs. Dans ces derniers temps, la hausse des combustibles et de la fonte a entraîné une augmentation sur tous les moulages.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Le 1er août, irrévocablement, réouverture : *la Timbale d'argent*, opéra bouffe en 3 actes.

THÉATRE LYRIQUE (7 h. 0/0). — Dimanche, 14, avec le concours de M. Dequercy : *les Enragés*, vaud. en 1 acte; *les Ressources de Jonathas*, com.-vaud. en 1 acte; *la Petite Cousine*, vaud. en 1 acte.

Ascension de ballons, bal et fête de nuit.

Lundi, 15, pour les représentations de Mme Caroly Geoffroy et de M. Dequercy : *Barbe-Bleue*, op.-com. en 4 actes.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Programme des fêtes données pendant la grande kermesse de Bruxelles :

Dimanche, 14 juillet, à 8 heures du soir. — Concert de symphonie, sous la direction de MM. Sacré et Roosenboom. — Illumination du jardin.

Lundi, 15 juillet, à 8 heures du soir. — Concert extraordinaire par les musiques réunies des guides, grenadiers et carabiniers, sous la direction de M. V Bender.

Jeudi, 18 juillet, à 8 heures du soir. — Concert extraordinaire de symphonie, sous la direction de MM. Sacré et Roosenboom. — Illumination du jardin.

WAUX-HALL, au Parc (8 h.). — Tous les soirs, concert par l'orchestre complet du théâtre royal de la Monnaie. — Entrée, 50 c.; enfants, 25 c

CHAMP DE FOIRE. — Gransart-Courtois. — Tous les jours, représentations populaires à grand spectacle.

AVIS. L'agent pour la Belgique de l'*Annuaire-Almanach du commerce* DIDOT-BOTTIN désire placer un article facile et lucratif. Réfces garanties et local au besoin pr dépôt. Ecr. r. Woeringen, 5, Bruxelles.

Insensibilisateur Duchesne. Extractions et pose de dents *sans douleurs*, 45, r. Lafayette, Paris.

CH. GALOPPIN, ARQUEBUSIER BREVETÉ,
rue de la Putterie, 16, Bruxelles.

FUSILS DE CHASSE à percussion centrale ramenant la broche sans ressort.
SYSTÈME GALOPPIN. — SYSTÈME REMINGTON.
FUSILS DE CHASSE LEFAUCHEUX.
Accessoires de chasse. Armes blanches. Réparations d'armes. CARTOUCHES Lefaucheux avec culots en cuivre.
A l'intérieur cal. 16. .... fr. 12 le cent.
même cal. 12. .... » 14 »

En vente à la librairie de E. RAMLOT,
102, rue du Midi, Bruxelles.

1° La 3e édition revue et considérablement augmentée : *Des précautions à prendre dans les prêts sur hypothèque et les acquisitions d'immeubles*, etc., par J. DECLÈVE, candidat notaire; 1 vol. grand in-8° de 130 pages, 1871. . . . . 4 fr.
2° Du même auteur : De la *Majorité civile* sous le régime des coutumes en pays de Hainaut, belle brochure in-4°, 1872 . . . . 1 fr.
3° *Ce que contient un morceau de charbon*. Moyens simplifiés pour obtenir les différents produits qu'il renferme, etc., par E. LAPORTE, chimiste; broch. in-8° de 10 pages, 1871. . . . . 1 fr.
4° *Aide-mémoire de l'Aveugle de Roulers ou Recueil de notes, pensées et réflexions*, d'ALEXANDRE RODENBACH, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des Représentants, etc.: ouvrage posthume, recueilli et mis en ordre par F. Rodenbach, 1 vol. in-12 de 230 pages, 1870. . . . . 2 fr.
Envoi franc de port en province contre la valeur en un mandat sur la poste. 2659

SPA. — HOTEL DE L'EUROPE.
Propriétaire *Henrard-Richard*. Omnibus à la station.

Immeubles en Belgique.

Étude de Me DE DONCKER, notaire
14, *rue des Hirondelles, à Bruxelles.*

Ventes publiques en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux-Loups, 52, à Bruxelles, aux heures indiquées au bulletin :

A. Mardi 16 juillet, adjudication définitive et sans remise avec bénéfices d'enchères :
1° D'une **Maison**, sise boulevard d'Anvers, n° 7, à Bruxelles. Portée à fr. 33,500
2° De **8 Créances** hypothécaires de fr. 9,000, 5,000, 8,000, 2,000, 1,500, 9,000, 9,000 et 1,500.
Portées respectivement à fr. 8,200, 4,550, 7,250, 1,600, 1,100, 8,200, 8,000 et 8,000. 2676

B. Mardi 23 juillet, adjudications préparatoires avec bénéfices d'enchères :
1° D'une **Maison de commerce**, rue des Eperonniers, 52, à Bruxelles;
2° Une **Maison de commerce**, rue des Vierges, n° 38, à Bruxelles;
3° Deux **Maisons de commerce**, rue de la Verdure, nos 34 et 36, à Bruxelles;
4° Trois parcelles de **Terre**, à Boitsfort, rue des Trois-Tilleuls. 2677

C. Mercredi 24 juillet, adjudication définitive :
D'une **Vaste Propriété**, sise à Bruxelles, quai aux Pierres-de-Taille, n° 25, et rue du Canal.
2678 Portée à fr. 82,150

Mardi 30 juillet, adjudication définitive :
D'une **Maison** avec porte cochère, écurie, remise et deux entrées, à Bruxelles, rue Saint-Laurent, 1, à l'angle de la rue des Comédiens. 2679

Au *Lion belge*, chaussée de Haecht, n° 6 :
Jeudi 25 juillet, à 2 heures de relevée, vente préparatoire avec bénéfices d'enchères :
D'une **belle Maison de rentier**, avec jardin, rue Botanique, n° 53, à Saint-Josse-ten-Noode. — Libre de bail. 2680

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
une belle **Maison de rentier** avec grand jardin, à proximité de l'Observatoire. 2681

Étude de Me CRICK, notaire à Bruxelles,
rue de la Chapelle, n° 8.

Vente publique d'un vaste **Hôtel**, situé à Bruxelles, rue Ducale, n° 89, où il a 15 mètres de façade, ayant écuries, remises et grand jardin aboutissant avec une façade de 37 mèt. 10 cent. au boulevard du Régent.

Cette propriété contient en superficie 13 ares 45 c. 7 milliares. Elle sera disponible le 1er novembre prochain.

Les quatre lots sont portés ensemble, primes comprises, à fr. 279,980

Facilité de paiement.

On peut visiter l'hôtel les lundis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures, moyennant permis à obtenir en l'étude du notaire CRICK.

L'adjudication définitive et sans remise est fixée au mardi 16 juillet 1872, en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux-Loups, à Bruxelles, à l'heure indiquée au bulletin officiel de ladite salle de ventes.

ÉTUDE du notaire ELIAT,
rue Neuve, 59, *à Bruxelles.*

Le notaire ÉLIAT adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, le jeudi 25 juillet 1872, à 8 h. du matin, chez le sieur Verbrugghen, cabaretier, à la station du chemin de fer, à Ternath, diverses parcelles de **Terrain**, terres intactes, prairies et houblonnières, sises sous les communes de Laeken, Jette-St Pierre, Ganshoren, Bodeghem-St-Martin, Ternath, Lombeek-Ste-Catherine et Liedekerke, le tout provenant des emprises faites pour la construction du chemin de fer de Dendre-et-Waes et formant le reliquat desdites emprises non employées. 2668

Étude de Me GROSEMANS,
rue Neuve, 57 *à Bruxelles.*

Me GROSEMANS adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, le mardi 23 juillet 1872, à 1 heure :
Une belle **Maison** à porte cochère avec écurie et remise, rue du Nord, 70, à Bruxelles, contenant 330 mètres. Disponible. 2665

Etude du notaire JACOBS, *à Bruxelles*
rue des Paroissiens.

VENTE PUBLIQUE
DE 7 MAISONS ET RENTE A BRUXELLES.

Les notaires JACOBS et VANDENHOUTEN, à Bruxelles, vendront publiquement, avec bénéfice de paumées et d'enchères, dans la salle des ventes par notaires de cette ville, les mercredis 24 juillet et 7 août 1872 :

1° Sept belles **Maisons de commerce** et de **rentier** avec cours et jardins, situées à Bruxelles, rue des Fripiers, 49; rue du Marais, 45 et 47; rue des Bouchers, 17; impasse du Chèvrefeuille, 2 (Marché-aux-Poulets), et rue Terre-Neuve, 43 et 45.

2° Une **Rente perpétuelle** de 159 fr. 63 c., au capital de 4,656 fr., bien hypothéquée.

Voir pour plus de détails aux affiches avec plan.

On peut obtenir aussi tous renseignements dans les études des notaires SCHEYVEN, à Bruxelles, et JULIEN KIPS, à Wolverthem. 2623

Étude du notaire MARTROYE,
à Bruxelles.

VENTE PUBLIQUE
de 38 hectares d'excellentes **Terres** labourables et prairies, situées à Haine-Saint-Pierre, près de la station de Baume et à Familleureux. (Voir les affiches.)
La vente aura lieu le 29 juillet 1872, à 10 heures du matin, à l'hôtel portant l'enseigne *Brasserie de l'Espérance*, à la station du Midi, à Bruxelles, n° 6, devant la gare. 2492

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Les notaires MOSTINCK et MORREN, à Bruxelles, adjugeront préparatoirement, mardi 16 juillet 1872, à 1 heure, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, et avec bénéfice d'enchères, les biens suivants :

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE.

Lots 1 et 2. Une **Maison** avec cour, écurie, remise et grand jardin, rue de la Limite, 21, contenant 6 ares 92 cent.; louée jusqu'au 15 juillet 1875 à 2,500 fr. l'an.

Lot 3. Une **Maison** avec cour et grand jardin, rue de la Limite, 18, contenant 12 ares 14 cent.; louée jusqu'au 1er octobre 1879 à 2,500 fr. l'an.

Lots 4 et 5. Un **Terrain** emmuraillé avec magasin, atelier et pavillon, rue de l'Union, 19, contenant 2 ares 42 cent.

VILLE DE BRUXELLES.

Lots 6 à 12. Une **Maison** avec cour et grande blanchisserie, rue Granvelle, 62, contenant 12 ares 30 cent.; louée jusqu'au 1er septembre 1874 à 800 fr. l'an.

Lots 13 à 29. Une très-belle **Propriété** d'un seul bloc, contenant 23 ares 95 cent., composée de deux maisons avec grand jardin et de plusieurs habitations, rue du Cardinal, 15d, 17, 19 et 21, et rue de l'Obéissance, 18, 20, 22, 24 et 26; libre de bail. 2635

Le notaire MOSTINCK, à Bruxelles, adjugera préparatoirement, mardi 16 juillet 1872, à 1 heure, en la salle des ventes par notaires, en cette ville, et avec enchères : trois **Terrains à bâtir**, contenant ensemble 1 are 69 cent., à Bruxelles, place du Jeu de Balle, au coin de la rue de la Plume. 2644

Étude de Me Ernest DRYON,
notaire à Soignies.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Une belle **Maison de campagne**, nommée le *Château-Neuf*, avec très-beau corps de logis, remises, écuries, grand jardin, belle pelouse, étang poissonneux, bois bien fourni d'arbres de haute futaie, le tout d'une superficie de 2 hect. 86 ares 90 cent., situé à Neufvilles-lez-Soignies.

Cette belle propriété, entourée de fortes murailles, se trouve à 15 minutes de la station de Neufvilles, dans la partie la plus saine de la localité. Le nouveau propriétaire pourra, en outre, acquérir une terre de un hectare 89 ares 90 cent., tenant au bien précédent.

Jouissance prochaine. — A voir tous les jours.

De grandes facilités de paiement seront accordées aux amateurs qui, pour les conditions et pour pouvoir visiter la propriété, devront s'adresser en l'étude du notaire DRYON, rue de Braine, à Soignies.

ETUDE du notaire SCHEYVEN,
Petite rue de l'Ecuyer, 2, *à Bruxelles.*

Le notaire SCHEYVEN adjugera provisoirement, avec bénéfice d'enchères, lundi 29 juillet, à 1 heure, au *Café Puth*, rue de Stassart, à Ixelles-lez-Bruxelles :

Une **belle et vaste Propriété**, nommée *Rouge Cloître*, comprenant deux établissements industriels en pleine activité, étangs, jardins et prés, bâtiments de ferme, terre propre à l'érection de villas et de maisons de campagne à front de la chaussée de Bruxelles à Wavre, le tout formant un bloc contenant 22 hectares 54 ares, sous Auderghem, et 4 hectares de **Prairies** sous Auderghem et Watermael-Boitsfort.

Visite : lundis, mercredis et vendredis, de 10 à 3 heures. 2661

Etude du notaire VANDENHOUTEN,
23, *boulevard de Waterloo, à Bruxelles.*

FERMES, TERRES ET PRÉS.

Le notaire VANDENHOUTEN et son collègue Me VERMEULEN vendront publiquement, en une seule séance, en l'établissement le *Jardin Saint-Christophe*, à Hal, le samedi 27 juillet 1872, à une heure de relevée :

Une **Ferme** dite ferme *Saint-Roch* et plusieurs maisons, le tout, sur et avec 32 hectares de terres, prés et vergers, situé à Saintes, canton de Hal (division en 81 lots). 2669

Le notaire VANDENHOUTEN vendra publiquement, en une seule séance, en l'établissement le *Jardin Saint-Christophe*, à Hal, le samedi 3 août 1872, à une heure de relevée :

31 hectares 87 ares d'excellentes **Terres**, sises à Saintes-Renelle (division en 59 lots). 2670

Ledit notaire VANDENHOUTEN vendra publiquement, en une seule séance et au même établissement le *Jardin Saint-Christophe*, à Hal, le lundi 5 août 1872, à une heure de relevée :

51 hectares d'excellentes **Terres, prés et vergers** avec fermes, plusieurs métairies et maisons, le tout sis à Bierghes, canton de Hal (division en lots).

S'adresser pour tous renseignements à obtenir, affiches avec plan, en l'étude du notaire VANDENHOUTEN. 2671

VENTE PUBLIQUE
DU
CHATEAU DE ROOSENDAEL

situé près de Malines, sur les limites de Wavre-Ste-Catherine et Waelhem, à proximité de ce dernier village, contre la chaussée d'Anvers, à 20 minutes de la station de Wavre, et à 50 minutes de celle de Duffel. Le parc, entouré de murs et de fossés, alimentés par la Nèthe, et renfermant d'anciennes et magnifiques plantations, comprend 13 hectares et demi et forme le 1er lot. Les terres et prairies, formant bloc et contenant 14 hectares et demi, sont divisées en plusieurs lots, indiqués au plan. Les amateurs pourront visiter le château les quatre premiers jours de la semaine, de 12 à 5 heures, en se munissant d'un permis.

L'adjudication provisoire aura lieu le mardi 6 août 1872, à 2 heures, en la salle des ventes par notaires, à Malines. Pour plans, renseignements et permis, s'adresser en l'étude du notaire DE KEERSMAEKER, à Malines. 2663

Etude de Me DE RUYDTS, notaire
à Vilvorde.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
D'UNE
CAMPAGNE A NEDEROVERHEEMBEEK.

Me DE RUYDTS adjugera définitivement, en présence de M. le juge de paix du canton de Vilvorde, en une seule séance, le samedi 20 juillet 1872, à deux heures précises de relevée, en l'auberge *het Schipken*, tenue par M. le bourgmestre de Cottignies, à Nederoverheembeek, chaussée de Bruxelles à Vilvorde, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de Bruxelles, le 22 juin 1872, l'immeuble dont la désignation suit :

Une jolie **Maison de campagne**, nommée *le Marly*, avec serre et jardin, à Nederoverheembeek, le long de la chaussée de Bruxelles à Vilvorde, indiquée au plan cadastral sous les numéros 170a ter, 170e et 169e de la section B, ensemble pour une contenance de 60 ares 50 cent. 2578

Étude du notaire ÉLOY, à Hal.

Les notaires ÉLOY et DUPONT, à Hal, vendront définitivement et sans remise, lundi 22 juillet 1872, à 2 heures, en l'estaminet *le Jardin Saint-Christophe*, à Hal, tenu par Mme Barbenson :

A. La **belle Ferme de Brucom**, nommée *het Schalienhof*, à Leeuw-St-Pierre, avec 56 hect. 32 ares de terres de 1re classe, prés et vergers; libre de bail en 1873.

Lots 1 à 46 et 81, portés en masse à fr. 300,000

B. Deux **Maisons** avec verger, même lieu, contenant 56 ares. — Lot 57, porté à fr. 3,700

Tous renseignements s'obtiennent chez lesdits notaires ou en l'étude de Me VANDENHOUTEN, à Bruxelles, boulevard de Waterloo, 23. 2660

Etude de Me STROOBANT, rue de Mérode, 78, à Saint-Gilles, et Me DE NECK, 63, chaussée de Gand, à Molenbeek-Saint-Jean.

Le lundi 22 juillet 1872, à une heure, dans la grande salle au premier étage de l'établissement *le Lattis*, contre la porte de Hal, à St-Gilles, lez-Bruxelles,

Adjudication préparatoire avec bénéfice de paumée et d'enchères de :

I. Une **Terre** de 26 ares 90 centiares, sous Forest, rue dite Papenstraat, divisée en 2 lots.

II. Une **Terre** de 81 ares 69 centiares, sous Forest, lieu dit *het Paradijs*, près de l'ancien chemin de Bruxelles à Forest, divisée en 4 lots.

III. Sept **Terrains**, rue Fonsny, à Saint-Gilles, contenant ensemble 39 ares 62 centiares.

IV. Une **Ferme**, rue du Chien, 52, à Saint-Gilles, avec grand jardin maraîcher, le tout contenant 1 hectare 56 ares 98 centiares et divisé en 31 lots.

Ces biens, libres d'hypothèques, sont occupés sans terme de bail.

Par leur situation exceptionnellement avantageuse ils pourront dès maintenant, ou dans un avenir très-prochain, être convertis en terrains à bâtir.

Voir aux affiches avec plan.

Etude de Me BERTRAND, notaire,
à Rochefort.

POUR CAUSE D'INDIVISION

Le notaire BERTRAND, à Rochefort, adjugera préparatoirement, le 15 septembre 1872, à midi précis, en son étude :

LE MAGNIFIQUE DOMAINE DE VIGNÉE

d'origine patrimoniale, comprenant château, dépendances, bâtiments d'exploitation, maison de garde, parc, jardins d'agrément, terres, prés et bois, d'une contenance d'environ 200 hectares, en un seul tenant.

Cette belle propriété, située dans la partie la plus riante de la valle de la Lesse, contiguë au domaine royal d'Ardenne, traversée par les routes de Dinant à Arlon et de Rochefort à Beauraing, possède une pêche de plusieurs kilomètres d'étendue et une chasse fort giboyeuse. — S'adresser, pour visiter la propriété, au Pierret à Vignée et pour tous renseignements et inspection du plan audit notaire.

Facilité de paiement. 2684

A VENDRE beaux et vastes bâtiments, de construction récente, situés sur le bord de la Meuse, dans une situation magnifique à vingt minutes de la station de Huy, entourés de jardins et terrains, mesurant six hectares, pouvant convenir à un établissement d'instruction ou à une industrie. S'adresser à MM. SPRINGUEL frères, à Huy. 2682

Immeubles en France.

Étude de Me VERHAEGHE, notaire
à Maubeuge (Nord), successeur de Me WALRAND.

A CEDER
POUR EN JOUIR IMMÉDIATEMENT

L'USINE AU GAZ de Maubeuge, sise à Maubeuge, à l'angle de la rue de l'Hospice et de la rue du Rempart, avec ses dépendances, son matériel et sa canalisation, tant dans la ville de MAUBEUGE, que dans la commune de LOUVROIL, rive droite et rive gauche de la Sambre.

Ensemble tous marchés pour l'éclairage par le gaz et notamment *l'entreprise de l'éclairage public de la ville de Maubeuge*, concédée pour 30 années, qui ont pris cours le 1er janvier 1869.

Pour traiter, s'adresser à Maubeuge, au dit Me Verhaeghe, ou à M. Autier, banquier. 2569

Étude de Me NEVEUX, notaire à Reims.

A vendre par adjudication volontaire, le dimanche 28 juillet 1872, à une heure, à Châlons-le-Vergeur, dépendance de Bouvancourt (Marne), en l'une des salles du château, en bloc ou par lots :

1° Le **Château de Châlons-le-Vergeur** avec son parc, entouré de murs. Sa chapelle desservie, sans charge pour l'acquéreur, par la fabrique de l'église de Bouvancourt, ses jardins, contenances et autres dépendances;

2° 114 hect. 12 ares 10 cent. de **Bois taillis** sous futaie. Terroir de Bouvancourt, autour du château et du corps de ferme;

3° Un **corps de Ferme** avec 216 hectares environ de terres labourables, pâtures, prés et savarts, terroirs de Bouvancourt, Guyencourt et Bouffignereux.

Dans cette contenance, 42 hectares de terre, sur Guyencourt et Bouffignereux, pourront être vendus au détail.

Voir les affiches pour la désignation des lots et des terres à vendre au détail.

S'adresser pour visiter les biens à vendre au château de Châlons-le-Vergeur, et pour connaître les conditions de la vente et tous autres renseignements à Paris, à M. HADOT, expert en propriétés, 131, boulevard Saint-Germain, mandataire du propriétaire, et à Reims, à Me NEVEUX, notaire. 2608

Immeubles en Allemagne.

VENTE DE VILLA.

Une villa nouvelle construite et meublée avec tout le confort moderne, comprenant écuries, remises, ferme, etc., pourvue d'un jardin anglais qui produit abondamment des fruits, asperges et légumes, est offerte en vente. Cette propriété se trouve près de Wiesbaden et Mayence, dans une situation magnifique et touche par deux chemins de fer et un service de bateaux à vapeur au Rhin et au Rhingau. On céderait également de beaux vignobles et d'excellents champs de culture.

S'adresser B. D. 52, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Francfort s/M.* 2565

PROVINCE DE BRABANT.

Chemin de fer de ceinture à Bruxelles.

ADJUDICATION.

Le mercredi 31 juillet 1872, à midi un quart, il sera procédé, en l'hôtel du gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, à l'adjudication des travaux de construction d'ouvrages d'art sous les raccordements du chemin de fer de ceinture de Bruxelles, avec les lignes de Bruxelles à Braine-le-Comte et de Bruxelles à Luttre.

Les soumissions dressées sur timbre et accompagnées d'une quittance, constatant le dépôt d'un cautionnement de 25,000 fr., doivent être adressées à M. le gouverneur du Brabant, sous double enveloppe, par lettres chargées, remises à la poste le 28 *juillet au plus tard*.

Les plans et des exemplaires du cahier des charges sont déposés dans les bureaux de M. Cognioul, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, rue Royale extérieure, 214, à St-Josse-ten-Noode.

Des exemplaires du cahier des charges sont aussi déposés à l'administration provinciale, rue du Chêne, à Bruxelles.

Bruxelles, le 6 juillet 1872.

Le gouverneur,
2624 (Signé) DUBOIS-THORN.

SPA. *Hôtel de Portugal*. L. GERNAY. Excellente maison. Déjeuners et dîners, à prix fixes ou à la carte. Bonne répartition. 1952

SPA. — HOTEL DE FLANDRE.
SURY père, propriétaire.
Hôtel de premier ordre, possédant une magnifique *salle à manger* pour **250** personnes. 2194

Société belge d'Hygiène et de Salubrité.
LIQUEUR concentrée et titrée de **GOUDRON** de **NORWÉGE**
fr. 1-50 le flacon.
S'adr à toutes les pharmacies du pays et de l'étranger.

SOCIÉTÉ ANONYME DE VELAINE.

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu au siége social, à Seilles, le lundi 12 août prochain, à une heure de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :
Compte rendu et bilan des opérations de l'exercice social 1871-1872.

Elle a également l'honneur de les convoquer à une assemblée générale extraordinaire, au même lieu, le même jour, à deux heures.

ORDRE DU JOUR :
Ressources financières à créer et modification des statuts à cette fin, s'il y a lieu, ou dissolution de la Société et nomination des liquidateurs, si l'assemblée renonce à créer des ressources. (Art. 4, 5, 17 et 42 des statuts.)

Pour être admis à ces assemblées, l'exécution de l'art. 38 desdits statuts est de rigueur.

Messieurs les banquiers Jules Frésart, à Liége; de Lhoneux frères, à Namur, et Jacobs frères, à Bruxelles, sont chargés de recevoir les dépôts d'actions.

Seilles, le 12 juillet 1872.

Le directeur,
2664 MAX GONNE.

LES MODES BRUXELLOISES
JOURNAL DU GRAND MONDE.

Ce journal paraît deux fois par mois et donne, avec huit pages de texte, une splendide gravure dessinée à l'aquarelle par Gustave Janet. La revue des modes est faite par Juliette de Mangis; c'est le journal donnant les plus belles gravures du monde entier.

Le succès a été tel que tous les numéros parus depuis le 1er octobre 1871 jusqu'au 31 mars 1872 sont complétement épuisés.

L'abonnement coûte 32 fr. par an et 16 fr. pour 6 mois. On s'abonne, en envoyant un mandat-poste, au directeur, M. Gabriel Mire, rue Saint-Philippe, 76, Bruxelles. 2220

AVIS IMPORTANT
NAVIGATION REGULIÈRE
entre
ANVERS ET LONDRES
ET VICE VERSA.
Grande réduction du prix de passage.
Par les magnifiques steamers de 1re classe :
Enterprise, cap. TARGETT, partant d'Anvers tous les *Mercredis soir*.
Nestor, capitaine BEARMAN, partant d'Anvers tous les *Samedis soir*.

PRIX DES PLACES :
1re cabine, billet simple.... **10** shill., fr. **12-50**
Aller et retour, billet valable pour un mois......... **15** » » **18-75**
Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

CAFÉ DES TROIS SUISSES,
rue des Princes, 10 et 12.
Administration nouvelle. — Tabagie. Salle de sept billards. Salon de lecture. Consommations de premier choix. Spécialité de glaces et sorbets. La collection des journaux et revues vient d'être l'objet de soins nouveaux; on trouvera notamment au salon de lecture : la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Illustration anglaise*, le *Moniteur belge* et les *Annales parlementaires*, l'*Indépendance*, l'*Etoile belge*, l'*Echo du Parlement*, le *Journal de Bruxelles*, le *Précurseur d'Anvers*, le *Journal de Gand*, le *Journal de Liége*, le *Nord*, le *Moniteur des Intérêts matériels*, l'*Office de Publicité*, les *Débats*, l'*Illustration française*, le *Monde illustré*, le *Figaro*, le *Charivari*, le *Journal amusant*, le *Magasin pittoresque*, la *Gazette des Tribunaux*, *Kölnische Zeitung*, *Kladeradatsch*, *Algemeen Handelsblad*, *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, *Daily Telegraph*, *Punch*, etc.

Ayuntamiento de Madrid

BAINS ET EAUX THERMALES.

DOUCHES DE GAZ ACIDE CARBONIQUE.

BAINS DE NAUHEIM

PRÈS FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

Trajet en **35** minutes.

Tous les agréments de Wiesbaden et Hombourg. — Correspondance avec tous pays. — Télégraphes.

OUVERTURE

DEPUIS LE PREMIER MAI.

BAINS D'EMS.

OUVERTURE

DEPUIS LE PREMIER MAI.

Les eaux d'**EMS** appartiennent à la classe des Eaux alcalines chlorurées carboniques fortes; elles sont précieuses, parce qu'elles tiennent en dissolution l'élément alcalin, qui affaiblit l'économie, et l'élément chloruré, qui la reconstitue; l'abondance des gaz en rend la digestion très-facile.

Une nouvelle source d'eau minérale ferrugineuse, d'une température de 16 degrés, a été découverte l'année dernière et aménagée pour les buveurs; elle est appelée à rendre de grands services à la thérapeutique, et les familles qui sont dans l'usage de quitter **EMS** pour se rendre dans les villes d'eaux possédant des sources ferrugineuses, pourront donc faire cette cure avec autant de succès à **EMS** et éviter les inconvénients d'un déplacement.

De magnifiques salons, où tout est réuni pour le bien-être et l'agrément des baigneurs, font du **KURSAAL** un établissement modèle. Les fêtes, les bals, les concerts, les représentations théâtrales s'y suivent pendant toute la saison.

Toutes les Eaux de Nassau se trouvent à Paris, rue de la Michodière, 11, au dépôt de la Compagnie hydrologique allemande.

CARREAUX EN CIMENT
Portland comprimé.
Concurrence impossible pour le bas prix, la beauté et l'usage. La plus ancienne maison de Bruxelles établie à Molenbeek-St-Jean, r. Ribeaucourt, 126 et 128. A BOSSUET, successeur de A. Cruls et Ce. 1077

THE UNION TAVERN
rue Notre-Dame-aux-Neiges, 13, *à Bruxelles*.
Bières anglaises
en bouteilles.

SAXON
VALAIS, SUISSE.

GRAND HOTEL des BAINS et CASINO, OUVERTS toute l'année.
EAU BROMOIODURÉE célèbre, Bains — Douches — Bains de vapeur — Salle d'inhalation.
Mêmes distractions qu'à **HOMBOURG** et **BADE**. 96

A. PALLONES,
Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,
Ixelles, rue Caroly, 32

NETTOYAGE DES TACHES
sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la
BENZINE-COLLAS
1 fr. 25 le flacon. — 8, rue Dauphine, 8, à Paris.
Médaille à l'Exposition universelle. 2538

Immeubles en Suisse.

PROPRIÉTÉ DU

PRINCE NAPOLÉON

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU EN PARTIE.

Grande et belle terre de rapport et d'agrément
sur les bords du lac Léman, à 23 kil. de Genève.

Contenance 88 hectares, dont 26 hectares de vignes et 42 hectares de bois de haute futaie. Le reste en prés et allées. Cave pour 200,000 litres, 3 pressoirs, 4 maisons; 1,000 mètres de façade. Baignés par le lac.

S'adresser à M. GINDROZ, architecte à Genève, 6, rue Bonivard, ou à M. MARTHERAY, notaire, à Nyon, canton de Vaud, pour avoir plan et notices détaillés.

Appareil lançant l'eau à 10 mètres de hauteur, facile à faire fonctionner, et pouvant spécialement servir à arroser les jardins, nettoyer les arbres, laver les voitures et les façades et arrêter les commencements d'incendie.

Prix : **15** fr., rendue franco partout en province contre mandat-poste.

JOSEPH J. PERRY.

79, Montagne de la Cour, Bruxelles,

Bassins de jardin, — Cascades, — Rochers, — Grottes, — Aquariums, — Glacières, — Citernes, — Cuves de gazomètre, — Fosses de tannerie, — Asséchement des caves inondées et des murs humides, — Entreprises à forfait, 10 ans de garantie.

BLATON-AUBERT

120, rue du Trône, Bruxelles.

Spécialité de Ciments Portland et autres. — Trass d'Andernach. — Qualités et prix suivant l'ouvrage. — Carreaux en Ciment Porland comprimé.

BLATON-AUBERT

120, rue du Trône, Bruxelles.

Une instruction pour guérir radicalement en peu de temps
L'ÉPILEPSIE
(*Spasmes, Crampes*) au moyen d'une *panacée* non médicale, éprouvée depuis dix ans, publiée par l'inventr *Fr.-A. Quante, propriétaire de la fabrique chimique, à Warendorf, en Westphalie*, qui, en même temps, contient *grand nombre* de certificats et lettres de remerciment, en partie *officiellement constatés* et *confirmés par serment* de personnes qui ont été guéries dans les cinq parties du monde, sera expédiée gratis et fco par l'éditeur sur commande faite directement et affranchie.

On désire commanditer un DIRECTEUR ayant un apport de 30,000 fr. pour une fabrique de chocolat et confiserie de 1er ordre, située à Bruxelles, et pouvant rapporter 50 p. c. de bénéfice.
Écrire franco office de Publicité L. J. P. 12. 2673

On demande un *Chien d'arrêt* parfaitement dressé pour la chasse aux lièvres et aux perdreaux. On paierait un bon prix pour un chien de premier ordre. Ecrire A. X. D., Office de Publicité. 2672

UN CERF FAMILIER
de 15 mois à vendre, à Nandrin, province de Liége. Chez Gaspard, maréchal ferrant. 2683

AUX ASTHMATIQUES.
Guérison certaine, par M. *Aubrée*, méd.-phn à Ferté-Vidame, Eure-et-Loir (France). Lui en demander la preuve. Prix du traitement, fr. 50; demi, 25 fr.

Langue anglaise
par un profr diplômé de l'Université de Londres. 8, rue du Trône. 3587

104, rue Richelieu, 104

LE

MONITEUR

DES

TIRAGES FINANCIERS

NEUVIÈME ANNÉE. — **4** FR. PAR AN — NEUVIÈME ANNÉE.

Qui ne paraissait que deux fois par mois

PARAIT MAINTENANT

chaque semaine le Jeudi

SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse. — Encaissement de Coupons. — Echange et libération de Titres — Souscriptions.

La maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres

104, rue Richelieu, 104

Manchester, Sheffield and Lincolnshire Railway-Company.
LIGNE RÉGULIÈRE DE STEAMERS entre
ANVERS & GRIMSBY
prenant les marchandises pour
Manchester, Sheffield, Lincoln, Bradford, Leeds, Halifax, Birmingham, Dewsbury, Huddersfield, Liverpool, etc., etc.
Il y a deux départs par semaine :
D'ANVERS, le *mercredi*, à midi, et le *samedi*, à 4 heures de relevée.
Et de GRIMSBY, le *mercredi* et le *samedi* soir.
S'adr. pour fret, passage et renseignts aux agents :
2374 RUYS et CORNELSEN, *à Anvers*.

PRÊTS SUR TITRES. *Mêmes numéros rendus.* Intérêt 6 p. c. l'an, au *Comptoir financier de la Seine*, 64, rue de Rennes, Paris, paiement de coupons 25 c. par 100 fr. 2537

EMPRUNT 1872. La CAISSE des EMPRUNTS de VILLE et d'ÉTATS, 100, rue de Richelieu, Paris, sur dépôts de titres cotés, souscrira, *sans frais*, à l'emprunt pour une somme égale à la valeur des titres déposés. AVANCES SUR TITRES.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.
Récolte 1871, la pièce, 228 lit., 115 fr. Récolte 1870, la pièce, 140 fr. *franco* dans Paris.
M. GIRARD, propriétaire, 2, place du Palais-Royal.

EXPÉDITION
LE SUCCESSEUR DE C.-F. DOLZ
Guillaume MULLER
se recommande pour expéditions pour l'Italie par le
MONT-CENIS
GENÈVE **LYON**

EXPÉDITION
GUILLAUME MULLER
BALE 1255

BAINS THERMAUX
ET
Institut HYDROTHÉRAPIQUE DE MONDORF
(GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG)
Pays neutre.

Eaux bromo-chlorurées, sodiques fortes, + 25. Très-efficaces contre les manifestations morbides de la scrofule et du lymphatisme : tumeurs, carie des os, engorgements glandulaires, etc.; contre les affections chroniques du tube digestif et de ses annexes : gastralgie, dyspepsie, engorgement du foie; contre l'anémie, la chlorose, les affections utérines; la gravelle, *la goutte* et *le rhumatisme*.

Salle d'inhalation et de pulvérisation pour les affections chroniques de la gorge et des voies respiratoires; angines chroniques, asthme, catarrhes chroniques.

L'institut hydrothérapique est un des plus beaux et des plus complets qui existent en Europe.

Médecin en chef : M. le Dr MARCHAL, de la Faculté de Paris.

Correspondance par omnibus à l'arrivée des trains à Luxembourg. — Bureau de poste aux lettres et télégraphe, à Mondorf.

Saison du 1er mai au 31 octobre. 1256

Hull and Brussels steam Company
SERVICE RÉGULIER HEBDOMADAIRE ENTRE

BRUXELLES ET HULL

par le steamer à hélice de première classe EIDER
Seule ligne existante, prenant des marchandises directes
Pour SAINT-PÉTERSBOURG, HOMBOURG, ROUEN, CONSTANTINOPLE, ODESSA, etc., etc.

Départ de Hull . . . . 13 juillet.
— . . . . 24 »

Départ de Bruxelles . 6 juillet.
— . 16 »
— . 27 »

PRIX A FORFAIT POUR TOUTE L'ANGLETERRE
S'adresser pour tous renseignements : à Bruxelles, chez MM. J. Van Wint et Ce; à Hull, chez MM. Gee et Ce, ou chez MM. Brownlow, Lumsden et Ce.

IL EST TROP CHER !!!

L'Extrait de Malt (bière de Santé) de Jean Hoff. — DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA BELGIQUE, 4, AVENUE LOUISE, A BRUXELLES — est très-bon et efficace. — Aussi apprend-on souvent de bien des personnes qu'elles s'en sont admirablement trouvées et qu'elles le conseillent beaucoup aux connaissances souffrantes de la **poitrine**, de l'**estomac** ou d'**affaiblissement général** ; mais, dit-on, *c'est bien cher*. — Bien des fois nous avons entendu prononcer ces mots et été obligés de les contredire. Non, l'Extrait de Malt — bière de Santé — *ne coûte pas cher !*

Que l'on n'oublie donc pas qu'il est du même coup une *boisson saine* et *nourrissante*. — Il ne nous serait pas difficile de démontrer que, relativement à tout autre produit sanitaire, il n'en coûte pas le tiers ; — d'ailleurs, son goût est excessivement agréable. — Quant aux résultats obtenus par les produits de M. **Jean Hoff**, — *Extrait de Malt*, — *Bonbons à l'Extrait de Malt*, — *Chocolat hygiénique à l'Extrait de Malt* — on n'a qu'à jeter un regard sur les brevets et attestations de MM. les docteurs et chefs des hôpitaux, sur les innombrables témoignages et lettres flatteuses que des particuliers nous adressent tous les jours.

L'Extrait de Malt (bière de Santé) de Jean Hoff n'est pas cher! — Que l'on vienne consulter les prix établis pour toute la Belgique, ainsi que les avantages y attachés et nous sommes convaincus que toute personne souffrante de **toux opiniâtre,** de **douleurs d'estomac,** d'**anémie** ou **appauvrissement de sang,** et ayant fait usage pendant quelque temps de l'excellente *Bière de Malt* en appréciera cent fois la valeur.

Dépôt général pour la Belgique à Bruxelles, 4, avenue Louise, 4.

Egalement aux sous-dépôts : à la pharmacie anglaise de Ch. Delacre; Delevoy, rue de la Paille, 16; Pharmacie Normale, rue Neuve, 37; G. Ledoux, droguiste, chaussée de Louvain, 120; F. Hannaert, rue Royale; boulevard de l'Observatoire, 44, chez M. Fontaine. 2556

EAUX MINÉRALES DE MALMÉDY (PRÈS SPA).

Suivant l'analyse faite récemment par le professeur de chimie, le Dr AL. CLAESSEN, d'Aix la-Chapelle, *les Eaux minérales de Malmédy* peuvent, vu la richesse de leurs éléments minéralisateurs, prendre place parmi les eaux ferrugineuses les plus renommées de l'Europe. En effet, ces eaux contiennent non-seulement une quantité notable de fer, mais aussi une proportion considérable de sels sodiques, magnésiens et calcaires, le tout contenu en dissolution par un excès d'acide carbonique. Grâce à cette heureuse composition, ces eaux sont appelées non-seulement à jouer un rôle important comme eaux curatives, dans le traitement de ces nombreuses et diverses affections qui ont pour origine la faiblesse constitutionnelle, l'anémie ou la chlorose, mais aussi à gagner la faveur générale comme eaux de table ou d'agrément, tant leur digestion est facile, tant leur saveur est fraîche et agréable. Ces eaux sont transportables et se conservent sans altération. A vendre à la source. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des sources. 2582

SOCIÉTÉ DES BATEAUX A VAPEUR DE HULL
NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE

ANVERS ET HULL

Par les magnifiques bateaux à vapeur de 1re classe FALCON, capitaine *Bee;* TIGER, capitaine *Lidermors;* PRINCE, capitaine *Roach*,

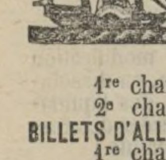

Partant d'ANVERS tous les *mercredis* à 11 heures du matin,

et de HULL tous les *samedis* après 6 heures du soir.

PRIX DES PLACES :
1re chambre.................. 15 sh.
2e chambre.................. 10 sh.
BILLETS D'ALLER & RETOUR (valable pendant un mois).
1re chambre............ 22 sh. 6 d.

Cette route est la moins coûteuse et la plus courte pour se rendre dans les importants districts du Yorkshire et du Lancashire et dans toutes les principales parties de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.

S'adresser pour tous les renseignements à MM. BROWNLOW LUMSDEN et Ce; SANDEPAOM THOMPSON, à *Hull;* VANDEN BERGH fils, à *Anvers*, SAMUEL YATES, Montagne de la Cour, à *Bruxelles*.

MARIAGES RICHES S'adresser à Mme de SAINT-JUST, de 1 heure à 5 heures, 32, rue Maubeuge, Paris.

DÉPOT
à la Pharmacie
ANGLO FRANÇAISE
1, r. du Havre
PARIS

INJECTION — ESSENCE de SIBORD
DRAGÉES-ESSENCE de SIBORD

La seule injection exclusivement végétale, et renfermant les principes les plus énergiques du *Copahu* et du *Matico*.
5 fr.

Ces dragées contiennent sous la forme d'un élégant bonbon les principes les plus actifs du *Copahu* et du *Cubèbe*.
fr. 5

DÉPOT
dans
TOUTES LES GRANDES
PHARMACIES
DE BELGIQUE.

A BRUXELLES : PHARMACIE ANGLAISE, 86, Montagne de la Cour. 2513

BAS
POUR
VARICES.

Bas anglais légers, tissu coton, de 9 à 10 fr. la paire.
Bas Delacre, tissu coton, de 22 à 24 fr. la paire.
Bas brevetés, tissu soie, de 34 à 38 fr. la paire.
Ceintures abdominales, tissu coton, de 16 à 28 fr.
Ceintures brevetées, tissu soie, de 24 à 46 fr.
Les bas sur mesure subissent toujours une légère augmentation de prix.
Assortiment complet de toute espèce de tissus.

Pharmacie anglaise de Ch DELACRE, à Bruxelles.

VÉRITABLE REMÈDE LE ROY
du Docteur SIGNORET, seul Successeur,
rue de Seine, 51, PARIS.

Prix: 6 fr.

PHARMACIE COTTIN
...ATIF LE ROY
L'ORDONNANCE
...IR SIGNORET

Les VOMITIFS et PURGATIFS LE ROY si connus pour la Guérison des maladies causées par l'altération des Humeurs, sont d'une administration facile, et avec de la persévérance dans le traitement (indiqué par la notice) on est sûr d'arriver à une guérison certaine.

Mais, à cause des falsifications, exiger du véritable LE ROY, dont l'Étiquette guillochée, imprimée noir sur fond jaune, porte LA SIGNATURE LE ROY et la mienne, et mon nom SIGNORET *dans la pâte même du papier*, et sur le bouchon, une étiquette jaune, avec NOTRE TIMBRE SIGNORET-PARIS rouge sur fond noir.

Signoret

Dépôt
à Bruxelles
chez DELACRE,
pharmacien

TONIQUE STOMACHIQUE — **VIN DE BELLINI** — APERITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

Prescrit aux ENFANTS DÉBILES, aux FEMMES DÉLICATES, aux CONVALESCENTS, aux PERSONNES AFFAIBLIES, et aussi dans les NÉVROSES, les DIARRHÉES CHRONIQUES, la CHLOROSE, etc.
Extrait de *l'Abeille médicale* et de la *Gazette des Hôpitaux*, etc.) Notices en toutes langues.
Extrait de *l'Abeille médicale* et de la *Gazette des Hôpitaux*, etc.
Entrepôts : à *Londres*, Ph. Wilcox et Cie, Oxford street, 336; *New-York*, Ph. Fougera; *Paris*, rue de la Feuillade, 7; *Bruxelles*, Ph. Delacre. — **Dépôts** dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers. 15

SURDITÉ BRUIT DANS LES OREILLES
Guide détaillé pour leur Traitemt : 2 fr.; 7,200 Malades depuis 16 ans.
Dr GUÉRIN, Rue de Valois, 17 (Paris). 1h à 3h. Traite par correspond.

CLOUS EN FER FORGÉ BREVETÉS.
BATES *et* THORNTON, *fabricants à Leeds*.
MACHINES BREVETÉES A FABRIQUER LES CLOUS.
Les clous sont fabriqués à chaud et entièrement en une seule opération, à laquelle on peut assister à l'usine. Echantillons et renseignements adressés sur demande. 2130

ASTHME OPPRESSION, BRONCHITE CHRONIQUE soulagés toujours, guéris souvent par le VIN du Dr suédois WERNER. Nombreux témoignages. Flacon, fr. 5; fco province, fr. 5-60. Pharm. Colin, rue de Rollebeck, 36, Bruxelles. 2614

MALADIES DES FEMMES.
Trait. de la **stérilité** par **Mme V. Messager**, aut. du *Manuel de la jeune mère et de l'âge critique*, 5 fr.
Consultations tous les jours, **r. de Rivoli, 67.**

CORS Guérison instantanée par les limes chimiques américaines de Mourthé. — Prix : **3** fr. VIARD, 2, place du Palais-Royal, Paris. 394

RECOLORATION
DES CHEVEUX
ET DE LA BARBE

EAU DES FÉES

SARAH FÉLIX

Pommade des Fées — Pommade Féerique

ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43

BOURSE DE BRUXELLES DU 13 JUILLET.

Emp. 4 1/2 p. c.	102 25
— 4 p. c. 1871	100 85 P.
— (86 % à verser)	— —
— 3 p. c. 1838	— —
— 2 1/2 p. c. 1844	64 90
Créd. Com. 4 1/2 p. c.	103 50
— 3 p. c. 1861	95 — P
— — 1868	97 75 A.
C. d'ann. dues p. l'Etat	95 90 P.
Emp. de la province	— —
Emp. de la ville 1853	— —
— 1856	— —
— 1862	99 75 A.
— 1867	105 50
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	109 — P.
Ville Liége 3 1/2 p. c.	73 — A.
— — 3 p. c. 1860	96 — P.
— — — 1869	98 50 A.
— d'Anvers 1859	100 25
— — 1867	100 25 P
— de Gand 1868	— —
— d'Ostende	31 —
OBLIGATIONS.	
H. et B.-Fléau, remb.	1007 50 A
Bassins houillers remb.	— —
Anvers-Gand	329 50 P
Sambre-et-Meuse	— —
Namur-Liége, amort.	266 —
— privilég.	— —
— 1855	332 — A.
— 1859	327 — A.
Nord-Belge	314 — A.
Dendre-Waes	— —
Flandre occidentale	— —
— 2e émis.	300 — P.
Anvers-Rotterdam	311 50 A.
Pepinster-Spa	— —
Mons-Haumont, action	— —
— oblig.	— —
Grand-Luxembourg	478 — A.
Chimai	— —
Centre	270 — P.
Hainaut-Flandre, anc.	— —
— aval s. expl. 3 %	256 75
— 2 1/2 p. c.	81 75 A.
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —
— 5 p. c.	300 — P.
Eecloo-Gand	— —
Nord de Belgique	308 —
Liége-Maestricht	369 — P.
Tongres à Bilsen	— —
Est-Belge, 3 p. c.	304 50
Blankenberghe-Bruges	— —
Liége-Limbourg 3 p. c.	295 —
— 5 p. c.	480 —
Eecloo-Bruges	— —
Bruxelles-Calais, priv.	310 — P
Tournai-Jurbise	— —
Braine-Marchienne	— —
Braine-le-Cte-Courtrai	268 — A.
— à Gand	314 — P.
Term.-Landen av. s. ex.	225 — P.
Lokeren à la frontière	— —
Manage à Piéton	296 — P.
Gand-Terneuzen	— —
Ostende à Armentières	155 —
Ouest de Belgique, pr.	229 —
Virton (libérés)	91 50 P
Frameries-Chimay	287 50 A.
Eecloo-Anvers	— —
Can. Bossuyt-Courtrai	260 — A.
— Blaton à Ath	67 50 P.
Quart. royal de Brux.	107 — A.
Hyp. immob. d'Anvers	500 — P.
Glaces d'Oignies 3 p. c.	316 — A.
Charbonnages belges	— —
Cie génér. du gaz, 1867	— —
— 1868	— —
Vieille-Montagne 5 %	— —

Linière de Bruxelles	— —
Produits au Fléau	— —
Levant du Fléau	— —
Providence	— —
Omnibus	— —
Ce Imm. de Belgique	999 — P.
Soc. cér. de Maestricht	— —
BANQUES, CAISSES.	
Act. Banque Nationale	3010 —
— Société Générale	— —
— — capital	— —
— — réserve	2125 — A.
— Banque Belgique	1000 — P.
— — Bruxelles	540 — P.
— Mutualité indust.	836 —
— Réunies	— —
— Soc. immobilière	— —
— — d'Anvers	— —
B. de l'Union, libérées	— —
— non lib.	1250 —
B. belge du com. et ind	— —
Banq. des trav. publics	572 50
Cert. liq. Banq. Gén.	37 —
Crédit liégeois	— —
Banque de Tournai	— —
B. de Crédit comm.	— —
Comptoir général	— —
ACT. DE CHEM. DE FER.	
H. et Bas-Fléau, cap.	— —
Anvers-Gand	— —
Jurbise	359 —
Sambre-et-Meuse	— —
Est-Belge	— —
Dendre-et-Waes	— —
Flandre occidentale	— —
Anvers-Rotterdam	499 — A.
Pepinster-Spa	860 —
Turnhout	— —
Luxembourg	— —
— privilégié	— —
Chimai	— —
Centre	192 50
Lichterveide-Furnes	385 — A.
Eecloo-Gand	— —
Blankenberghe Bruges	— —
Nord de la Belgique	— —
Liége-Maestricht	— —
Liégeois-Limbourg	180 — P.
Bruxelles-Calais, div.	252 — P.
Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Tamines	78 50
Gand à Terneuzen	— —
Braine-le-Cte-Gand priv	600 —
— non priv.	— —
Lokeren	— —
Manage à Piéton	— —
Jonction de l'Est	— —
Frameries-Chimai	— —
Bass. houillers, act. pr.	— —
— act. de div.	— —
Soc. génér. d'exploit.	— —
Soc. anon. d'exploit.	— —
Canal de Bossuyt	— —
— Blaton	— —
VALEURS INDUSTRIELLES.	
Ch. Produits au Fléau	— —
— Hornu-Wasmes	— —
— Levant du Fléau	— —
— Sars-Longchamp	— —
— Ouest de Mons	— —
— Monceau-Font.	— —
— Levant d'Elouges	— —
— Couch. du Fléau	— —
— Réunis-Charleroi	— —
— Courcelles-Nord	— —
— L.-Ferrand, jouis.	— —
— — priv.	— —
— Charbonn. belges	275 — A.
— Falnuée	— —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

Ch. Val-Benoit	— —
— Crachet-Picquery	— —
— Carabiniers	465 —
— Propriét.-Réunis	— —
— Chevalières-Dour.	— —
— Sacré-Madame	— —
— Pts-Sorcière fond.	— —
— — priv.	— —
— Bonne-Espérance	— —
— de La Haye	— —
H.-Fourneaux Couillet	315 —
— Sclessin	— —
— d'Ougrée	490 — A.
— Cockerill	1197 50 P.
— Espérance anc.	— —
— — priv.	— —
— — nouv.	— —
— Monceaux	— —
— Montigny	— —
— Providence	1625 — A.
— Saint-Léonard	— —
— Fer d'Ougrée	— —
— Sarrebruck	— —
Zinc. Vieille-Montagne	230 — P.
— Austro-Belge	190 — P.
— Nouv.-Montagne	— —
— 5e d'act.	200 — P.
— Niederfischbach	— —
— Astur. des Mines	650 — A.
— Sardo-Belge	— —
— — privil.	— —
— Bleyberg	— —
— Rocheux d'Oneux	— —
— Stolberg, anc.	— —
— — privil.	— —
— Velaine	— —
Linière Gantoise	— —
— Saint-Léonard	— —
— Bruxelles, anc.	— —
— — nouv.	— —
ACTIONS DIVERSES.	
Galer.-St-Hubert 3 p. c.	— —
— capital	— —
Société anonyme Loth	— —
Glaces d'Oignies	660 — P.
— de Floreffe	735 — A
Lits militaires	— —
Comp. belge matériels	540 —
Soc. belge des chemins	— —
Carrières de Quenast	— —
Union des papeteries	250 — A.
Papeteries belges	— —
Comp. générale gaz	468 — A.
Conduits d'eaux	— —
Omnibus	— —
Banque hyp. néerland.	— —
Comp. gén. de touage	— —

VALEURS ÉTR. GÉNÉR.	
Autr. Dette con. pap.	57 80
— — arg.	64 15
— Obl. aut. 1865	— —
Esp. Dette extér. 1869	29 — P.
— — intérieure	— —
— Nord d'Espagne	— —
— — de priorité	198 —
— — variable	112 50 P.
— Cordoue-Séville	— —
— Badajoz	— —
— Cordoue-Malaga	70 — P.
— Pampelune (1870)	142 —
Et.-Unis d'Amér. 1862	95 — P
— Honduras ch. int.	182 —
France. Rente 3 p. c.	— —
Ob. Dép. de la Seine	— —
— V. de Paris 1865	433 25
— — 1869	— —
— — 1871 lib.	244 —
— Lille 1860	— —
— — 1863	— —
— — 1868	— —
— Bordeaux	80 —
Luxemb. (G.-D.), act.	234 —
— act. privil.	— —
— obl. 3 p. c.	295 — P.
— — 5 p. c.	490 50
Ville Rotterdam 1868	186 —
Central Néerlandais	— —
Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
— Ville de Naples	131 — P
— — de Florence	— —
— Obl. Livourne	195 — A.
— Méridionales	— —
— Bra	191 —
— Central-Toscan	305 — A.
— Victor-Em. 1863	— —
Rome. Emp. Rothsch.	64 50
— — pontifical	65 75 A.
— — Blount	525 — P.
Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Varsovie-Vienne act.	— —
— oblig.	— —
Varna, obl. 3 p. c.	— —
CHANGES.	
Amsterdam	209 75
Berlin	— —
Francfort	— —
Hambourg	— —
Londres	— —
Paris	— —
Rotterdam	— —
Vienne	— —
Coupons mét. papier	— —
— — argent	— —
Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 13 JUILLET.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 — P.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	147 — A.
— 3 p. c.	96 50 A	Hesse. L. 25 fl. 1834	95 — A.
— 2 1/2 p. c.	64 50 A	H. élect. L. 40 fl. 1845	244 — A.
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A	Rome. Empr. 5 p. c.	64 50 A.
— 3 p. c. 1859	101 — P	— Pons. 1860/64	65 25 A.
— — 1867	100 50 P	— Cert. Legrelle.	58 50 A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 —	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	29 — P	CHANGES.	
— — inté.	24 50 A	Amsterdam . . . c. j.	209 65 A.
Autr. Rente pap.	56 95 P	Paris	100 — A.
— — arg.	— —	Londres	25 35 P
— Lots 250 fl. 1839	— —	Francfort	213 — A.
— — 250 fl. 1854	535 — P.	Vienne	223 50 A.
— — 500 fl. 1860	1175 —	Hambourg	186 75
— Ā venitien 1859	— —	Berlin	373 25 A.

CLOTURE du 13. — Métall., 56 7/8. — National, 63 1/4. — Espagne dette dif. 29 7/8; dette intérieure, 24 1/4.

BOURSE DE GAND DU 12 JUILLET.

Belge 4 1/2 p. c.	102 20	Obl. Anv.-Gand priv.	329 — P.
Dette perpét., 3 p. c.	111 — A	— Anv.-Rotterdam.	311 — A.
Empr. 3 p. c. 1868	106 50	— Eecloo-Gand	271 — A.
— de la prov. 4 1/2	101 50 A.	— — Bruges	204 — A.
Autriche. Métalliques	57 75	— Bruges-Blankenb.	229 —
Dollars	— —	— Gand-Terneuzen	251 — P
Banque de Flandre	730 — P	— Hain.-Flandres	257 — P.
Soc. de la Lys 5 p. c.	2700 — A.	— Namur-Liége	327 —
— Linière Gantoise	1739 —	— Nord-Belge	315 50 P.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne	198 50 P.
Act. Anvers-Gand div.	420 — A.	— Badajoz	30 50 A.
— Dendre-Waes	— —	— Méridionales	— —
— Lichterv.-Furnes	383 — A	— Varna	142 — A.
Obl. Hainaut-Flandre	81 75 A.	VALEURS DIVERSES.	
— Flandre occid.	324 —	Austro-Belge	— —
		Niederfischbach	— —

BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET.

Rente 4 1/2 p. c.	77 25
— 3 p. c. compt.	54 —
— 3 p. c. fin cour.	54 25
— 5 p. c. compt.	84 60
— 5 p. c. fin cour.	84 80
— 5 p. c. lib. compt	84 35
Emp. Morgan compt.	500 —
Banque de France	3740 —
Crédit fonc., actions	857 50
— obl. 4 p. c.	441 50
— — 3 p. c.	385 —
— colonial	— —
Crédit agricole	480 —
— industriel	617 50
Soc. dép. et compt. c.	540 —
Crédit mobilier	412 50
Comptoir d'escompte	656 25
Société Générale	565 —
CHEMINS DE FER.	
Act. Orléans	822 50
— Nord	940 —
— Est	500 —
— Paris à Lyon	835 —
— Midi	575 —
— Ouest	505 —
— Vendée	528 75
— Autrichienne	755 —
— Sud-Autr.-Lomb	— —
— Vict.-Emmanuel	— —
— Nord d'Espagne	196 25
— Portugais	— —
Obl. Nord	290 —
— Bourbonnais	278 75
— Méditerr. 3 p. c.	293 —
— Orléans 3 p. c.	285 —
— Lyon-Genève	272 50
— Lyon 1855	281 25
— Paris-Lyon	278 75

Obl. Ouest	278 25
— Midi	276 —
— Est	273 —
— Dauphiné	273 25
— Ardennes	272 50
— Vendée	255 —
— Vict.-Emmanuel	— —
— Romains	175 —
— Lombards	— —
VALEURS DIVERSES.	
Compagnie du gaz	670 —
Canal marit. de Suez	386 25
C. Transatlantique	220 —
Soc. Immobilière	27 50
Compagnie Gaz belge	— —
Crédit mob. espagnol	471 25
Banque ottomane	— —
— Pays-Bas	— —
Vieille-Montagne	318 —
Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	103 —
Espagne. Dette différ.	— —
— intérieure	— —
— pass. nouv.	— —
Italie. Emp. 5 p. c.	66 40
Rome. — 5 —	— —
Russie. — 5 —	— —
Turquie — 5 —	52 —
Ottoman 1860	322 50
— 1863	338 —
CHANGES.	
Anvers	— —
Amsterdam	208 1/2
Francfort	211 5/8
Londres	25 32 1/2
Madrid	5 05
Saint-Pétersbourg	3 37

BOURSE D'AMSTERDAM DU 12 JUILLET.

Dette active 2 1/2 p. c.	56 —	Russie, 4 p. c. Hope	76 3/8
— 3 p. c.	64 3/4	Esp. Obl. 1867/1870	29 15/16
— 4 p. c.	88 1/4	— 3 p. c. intér.	25 5/8
Syndic. amort. 3 1/2	— —	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 9/16
Société de Commerce	143 —	Brésil, Obl. 1865, 5 %	95 5/8
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	18 1/16
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	57 3/8	Grenade, 4 3/4 p. c.	13 5/8
— — fév./août	— —	Etats-Unis, 6 %, 1882	97 7/8
— — a.jan./juil.	64 —	Mexicains	14 11/16
— — avril/oct.	— —	Consolidés turcs	51 5/8
Lots autrichiens 1860	— —	CHANGES.	
— 1864	— —	Londres	12 — A.
Russie, 5 p. c.	99 15/16	Paris . . . c. j.	57 1/8 A.
— 1860, 4 1/2	— —	Francfort	— —

BOURSE DE LONDRES DU 12 JUILLET

Consolidés anglais	92 3/4	Italiens, 5 p. c.	65 3/4
5/20 américains, 1882	91 1/4	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act.	43 3/4	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	51 5/8	Rotterdam-Anvers	20 —
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	29 1/4	Luxembourg	17 1/4
— 1870	— —	Lombards	18 7/8

BOURSE DE VIENNE DU 12 JUILLET.

Autr. rente pap. mai.	64 40	Ch. de fer autrichiens	336 —
— arg., janv.	71 30	— du Nord	202 —
Lots autrichiens, 1854	94 70	— Lombard	209 —
— 1858	187 70	Banque anglo-autrich.	307 —
— 1860	104 50	Chemin de fer Theis.	262 50
— 1864	145 10	Change. Londres	111 65
Créd. mob. autrichien	347 —	— Hambourg	81 25
Obl. ch. Lomb.-Cern.	161 50	— Paris	43 65
Act. Banque Nation.	848	Napoléons d'or	8 87 1/2
Lots Hongrois 1870	108 50	Argent	108 50

BOURSE DE BERLIN DU 12 JUILLET.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	203 1/4
Autr., rente papier	58 1/4	— Lombards.	126 1/8
— argent	64 3/4	Change. Londres	6 21 7/8
Lots autrichiens 1860	94 1/2	— Paris	80 1/3
— 1864	88 3/4	— Amsterdam.	139 5/8
Créd. mob. autrichien	198 1/4	— Vienne	89 3/4
Lots hongrois, 1870.	— —	— Hambourg.	— —
Italien, 5 p. c.	66 1/8	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 3/4	— St-Pétersb.	90 —

BOURSE DE FRANCFORT DU 12 JUIN.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 1/8
Ch. de fer Lombards.	219 —	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 9/16	CHANGES.	
— papier, mai	57 15/16	Londres	118 3/8
Lots autrichiens 1860	94 5/16	Paris	93 5/8
— 1864	156 —	Amsterdam	98 1/4
Créditmob. autrichien	344 —	Berlin	— —
Ch. de fer autrichien.	365 —	Vienne	105 3/4
Lots Hongrois, 1870.	113 7/8	Hambourg	87 1/4

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

Service d'été — 1er juillet.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express.
M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 33, 10h. 09m. 12 h. 05, 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 43* (8 h. 15 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* matin, 12 h. 50, 2 h. 40* 3 h. 56, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40 (11* dimanche p. Malines), 11 h. 10 s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 s. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 02, 5 h. 15, 5 h. 38 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 6 h. s. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. C m., 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M s. — Louvain, 6 h. M, h. C, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* M, 7 h. 45, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C (10 h. 20* dimanche C.), 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa, 9 h. 55* C, 11 h. C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 05, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, (5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7 h.*, 8 h. 25, 8 h. 45, 10* h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 6 h. 55, 9 h. 50 m. (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 m. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h. 50, 10 h.* s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h.* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15 soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25*, 8 h. 03, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50*, 5 h. 27*, 5 h. 53*, 8 h. 38, 8 h. 58 9 h. 45* s. — Ninove et Ath, 6 h. 10, 8 h. 03 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8h. 38 m., 12 h. 25, 3h. 15, 6 h. 20, 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 (11 h. 10 Gand), matin, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 5 h. 46*, 6 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 s. Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10m., 12 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 25, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 7 h. 13, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 05, 8 h. 08, 9 h. 18* s. — Anvers, 4 h. 50, 7 h. 13, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. 05, 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 05* s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 50, 9 h. 35, 1 h. 46 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 19*, 6 h. 10*, 6 h. 59*, 7 h. 17 s. — Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 5 h. 56, 9 h. 28, (10 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. s.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 matin, 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 3 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 43, 8 h. 25* soir. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 matin, 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 28*, 8 h. 32 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (1 h. 35 Gand) (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 6 h. 05, 8 h.* s.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 m., 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 m., 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 soir pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 5 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 27, 6 h. 55 soir. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 07 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C., 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 50* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45 C, (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C s. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand), mat. (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* C, 11 h. 25 m., 12 h. 55C, 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, 3 h. 20* C (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45 soir. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 matin, 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32, 8 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*, 5 h. 55, 6 h. 35 M, 8 h. 35 C (10 h. 18 Anvers exc.), 12 h. 07, 12 h. 17, 2 h. 35* C, (4 h. 35 Waremme le samedi) 4 h. 45, 6 h. MC (7 h. 15 Longdoz), (8 h. 50 dimanche p. Liége) (9 h. 08 soir, Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M, Gand.)

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles 10 h. 06 m., 4 h. 12 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost, Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 36 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53*, 6 h. 52, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelle (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h, 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 04, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15, 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04, 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, (3 h. 35 Douai), 7 h 12, Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05* (9h. 05* Mons), 10 h 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien 6 h. 35, 7 h. 42*, 3 h. 30, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 30* soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 e 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 05* s. — Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. matin, 12 h. 49, 4 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h., Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18 m., 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20 (7 h. 27 lundi), 7 h. 38, 9 h. 42 m., 12 h. 40 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h, 6 h. 33, (9 h., 32 lundi), 9 h. 42 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien Gand, par Sotteghem, 5 h. 30, 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 01, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi), 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40, 5 h., 5 h. 40, soir. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42 (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h.. 5 h. 40, 8 h. 35 s. — Enghien Grammont, Gand, par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 matin, 3 h. 40*, 5. h. s.

Lignes concédées

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15*, 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 matin, 1 h 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* soir. — Pour Dinant et Givet. 8 h. 20, 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45 soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 12 h. 45* m., 3 h. 10, 7 h. 47 soir.

DINANT pour Namur, 6 h. 55, 10 h. 05 matin, 12 h. 49, 6 h. 44 s

ANVERS pour Gand 4 h. 50 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 m., 1 h 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. 50 soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 10, 9 h. 25, 10 h. 40 m., 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 40 s.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 20, 3 h. 57 soir (6 h. 20 s. pour Breda et Moerdych). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 22, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 35, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 3 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45, (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (5 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin 2 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour La Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies, 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m. Groenendael (12 h. 35* m. La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 50 La Hulpe). 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 05*.

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 9 h., 9 h., 1 h. 20, m., 2 h. 15* 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 5 h. 20, 11 h. 05 m., 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe, (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles, 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m., 2 h. 40 soir.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h 05 soir. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 2 h. 30, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 16 matin 4 h. 30 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 30 de Lodelinsart), 9 h. 43, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 34, 3 h. 10 soir. — Hasselt, pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 45 m., 3 h. 16, 6 h. 44 soir

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 10 h. 52 m., 2 h. 40, 7 h. 25, 8 h. 45 s.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 18, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 6 h. et 8 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid